



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Sèvre Nantaise

Contrat Régional de Bassin Versant

Note synthétique des enjeux

IIBSN, 185, boulevard Briand, 85036 La Roche-sur-Yon CEDEX T : 02.51.07.02.13.

Sommaire

1. Présentation du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.....	1
1.1. Les étapes d'élaboration du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise	1
1.2. Le périmètre du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise.....	1
1.3. Une culture de gestion partagée des ressources en eau sur le bassin versant .	4
1.4. L'organisation du SAGE	4
2. Les enjeux du SAGE.....	5
2.1. Les enjeux stratégiques	5
2.1.1. Le maintien des ressources internes en Alimentation en Eau Potable	5
2.1.2. Le maintien et l'amélioration de la diversité biologique	5
2.2. Les autres enjeux	5
2.2.1. La gestion de l'irrigation.....	5
2.2.2. La gestion des crues	5
3. Les objectifs et les mesures retenus par la CLE.....	8
3.1. Des objectifs fondamentaux.....	8
3.2. Des thèmes d'actions	8
3.3. Les orientations retenues par la CLE.....	8
3.4. Une stratégie d'action.....	8
4. Le programme d'actions du SAGE.....	9
4.1. Qualité de l'eau	9
4.1.1. Alimentation en Eau Potable (AEP).....	9
4.1.2. Agriculture.....	9
4.1.3. Collectivités.....	9
4.1.4. Industries	11
4.2. Qualité des milieux aquatiques et du patrimoine biologique et bâti lié à l'eau .	11
4.3. Quantité.....	11
4.3.1. Irrigation	11
4.3.2. Eau potable.....	11
4.3.3. Crues	12
4.4. Concertation entre usages – Valorisation touristique	12
4.5. Animation du SAGE	12
5. Les actions proposées par la CLE au CRBV	14
5.1. La qualité de l'eau.....	14
5.1.1. Alimentation en Eau Potable (AEP)	14
5.1.2. Agriculture	17
5.1.3. Collectivités	17
5.2. La qualité des milieux aquatiques et du patrimoine biologique et bâti lié à l'eau	17
5.3. La quantité d'eau.....	19
5.3.1. La gestion de l'irrigation.....	19
5.3.2. La gestion des crues : Mise en place du PAPI Travaux.....	19
5.4. La concertation entre usages, la valorisation de la voie d'eau, la sensibilisation	20
5.4.1. La valorisation	20
5.4.2. La communication - La sensibilisation	20
5.5. La vie du SAGE.....	21
5.5.1. L'animation	21
5.5.2. Le suivi et l'évaluation	21
6. Calendrier, coût et financement du programme du Contrat Régional de Bassin Versant par la Région des Pays de la Loire.....	21
7. Le tableau de bord du CRBV : pour le suivi et la mise en œuvre des actions	22
7.1. Les demandes de dérogation	22
7.2. Le tableau de bord	22
8. Les actions non comprises dans le CRBV en cours ou à venir sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.....	22

Table des cartes et tableaux

Tableau 1 : Les étapes de la vie du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise	1
Tableau 2 : Le périmètre du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise.....	1
Tableau 3 : Synthèse des enjeux, orientations et thématiques du SAGE.....	8
Tableau 4 : Objectifs pour la reconquête de la qualité de l'eau potable	9
Tableau 5 : Objectifs pour la reconquête de la qualité des cours d'eau	9
Tableau 6 : Objectifs de quantité d'eau.....	11
Tableau 7 : Synthèse des fiches actions du SAGE	13
Tableau 8 : Territoire du bassin de Ribou-Verdon	14
Tableau 9 : Récapitulatif des actions du plan de gestion de Ribou-Verdon.....	15
Tableau 10 : Synthèse des actions d'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin de Ribou-Verdon proposées au CRBV ..	15
Tableau 11 : Synthèse des actions agricoles proposées au CRBV.....	17
Tableau 12 : Synthèse et analyse des données 2006, CREPEPP Pays de la Loire.....	17
Tableau 13 : Synthèse des actions des collectivités proposées au CRBV	17
Tableau 14 : Synthèse des actions portant sur les zones humides proposées au CRBV.....	18
Tableau 15 : Synthèse des actions « qualité des milieux » proposées au CRBV	19
Tableau 16 : Synthèse des actions « Irrigation » proposées au CRBV	19
Tableau 17 : Synthèse des actions « Inondation (PAPI) » proposées au CRBV	19
Tableau 18 : Synthèse des actions « Valorisation » proposées au CRBV	20
Tableau 19 : Les actions de communication et de sensibilisation	20
Tableau 20 : Les actions de communication et de sensibilisation	21
Tableau 21 : Récapitulatif des dérogations demandées	22
Tableau 22 : Récapitulatif des actions, de leurs coûts et des subventions demandées à la Région.....	24
Tableau 23 : Indicateurs d'actions et de résultats utilisés	26
Tableau 24 : Maîtres d'ouvrage de chaque action	27
Carte 1 : Localisation géographique du bassin versant de la Sèvre Nantaise	1
Carte 2 : Limites administratives du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise	2
Carte 3 : Les sous-bassins versants du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise	3
Carte 4 : Localisation des trois bassins d'alimentation en eau potable	6
Carte 5 : Qualité des cours d'eau selon les paramètres physico-chimiques sur le bassin de la Sèvre Nantaise	7
Carte 6 : Objectifs de qualité des eaux de surface	10
Carte 7 : Le bassin versant de Ribou	15
Carte 8 : Les dix territoires d'actions sur le bassin de la Sèvre Nantaise	16

1. Présentation du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise

1.1. Les étapes d'élaboration du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise

Le SDAGE Loire-Bretagne, adopté le 4 juillet 1996 par le Comité de Bassin, a défini le Bassin de la Sèvre Nantaise comme unité hydrographique cohérente et l'a reconnu comme un SAGE prioritaire.

Conjointement, les élus du bassin de la Sèvre Nantaise ont demandé la mise en place d'un SAGE à l'échelle du bassin versant, le territoire concerné ayant été délimité dans l'arrêté du 24 janvier 1996.

La composition de la Commission Locale de l'Eau a été définie par l'arrêté préfectoral du 8 juillet 1997.

Le porteur de projet est l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN).

La phase préalable d'état des lieux des connaissances s'est achevée fin 1998. Elle a permis de faire un bilan des données disponibles sur le bassin et des organismes gestionnaires.

De 1999 à 2003, l'étude d'élaboration du SAGE a été menée en concertation avec 500 acteurs de l'eau à travers plus de 200 réunions de travail et de présentation du projet.

Depuis le 25 février 2005, le SAGE est approuvé par arrêté préfectoral. Sa mise en œuvre est prévue de 2005 à 2015.

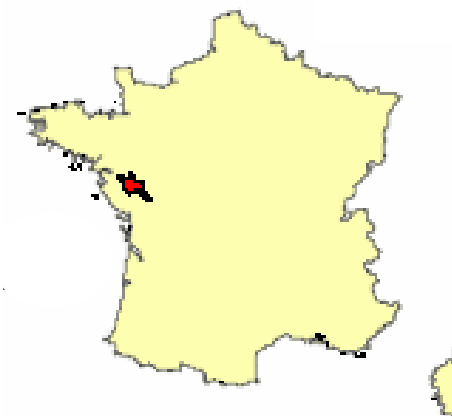
Phase préliminaire	Délimitation du périmètre du SAGE	24 janvier 1996
	Constitution de la Commission Locale de l'Eau	8 juillet 1997
Phase d'élaboration	Etat des lieux	1998-1999
	Diagnostic du bassin versant	
	Scénarios et choix de la stratégie du SAGE	2001-2003
	Ecriture du SAGE Sèvre Nantaise	2004
	Consultation	
Approbation par arrêté préfectoral	25 février 2005	
Phase de mise en œuvre	Plan d'actions, rédaction des contrats de SAGE Sèvre Nantaise	2005-2015
	<i>Quelques exemples :</i> Session d'informations et formations contre les pesticides Edition du guide des zones humides Action de restauration et d'entretien des rivières Réalisation de documents pédagogiques et de sentiers d'interprétation	

Tableau 1 : Les étapes de la vie du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise

1.2. Le périmètre du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise

Le bassin versant de la Sèvre Nantaise appartient au bassin Loire-Bretagne.

La Sèvre Nantaise prend sa source à 215 m d'altitude dans le département des Deux-Sèvres, et après un parcours de 136 km, se jette dans la Loire à Nantes à une altitude de 5 m.



Carte 9 : Localisation géographique du bassin versant de la Sèvre Nantaise

Le périmètre du SAGE du bassin versant de la Sèvre Nantaise, défini une première fois dans l'arrêté interpréfectoral du 24 janvier 1996, concerne 115 communes.

Suite à la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) et à l'utilisation d'un Modèle Numérique de Terrain (MNT), la délimitation du bassin versant a été précisée : 134 communes sont concernées en totalité ou en partie par le bassin versant de la Sèvre Nantaise et de ses affluents. Ces communes sont réparties sur 4 départements : la Loire-Atlantique, la Vendée, le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres, appartenant à 2 régions : les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes. Le territoire du SAGE s'étend ainsi sur 2 350 km² (cf. carte 2).

Le tableau suivant récapitule le nombre de communes concernées par département ainsi que la superficie incluse dans le bassin versant :

Département	Nombre de communes concernées par le SAGE	Superficie du département dans le bassin, en km ²	Part du département dans la superficie du bassin, en %
Loire-Atlantique	24	331	14
Vendée	52	1019	43
Maine-et-Loire	29	492	21
Pays de la Loire	105	1842	78
Deux-Sèvres	29	508	22
Total	134	2350	100

Tableau 2 : Le périmètre du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise

Les principaux affluents de la Sèvre Nantaise sont d'amont en aval, l'Ouin, la Moine, la Sanguèze et les Maines.

Le périmètre du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise est divisé en 8 sous-bassins (cf. [carte 3](#)) :

- Sous-bassin de la Sèvre amont
- Sous-bassin des Maines Vendéennes
- Sous-bassin de l'Ouin
- Sous-bassin de la Sèvre Moyenne
- Sous-bassin de la Moine
- Sous-bassin de la Maine aval
- Sous-bassin de la Sanguèze
- Sous-bassin de la Sèvre aval

Carte 10 : Limites administratives du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise

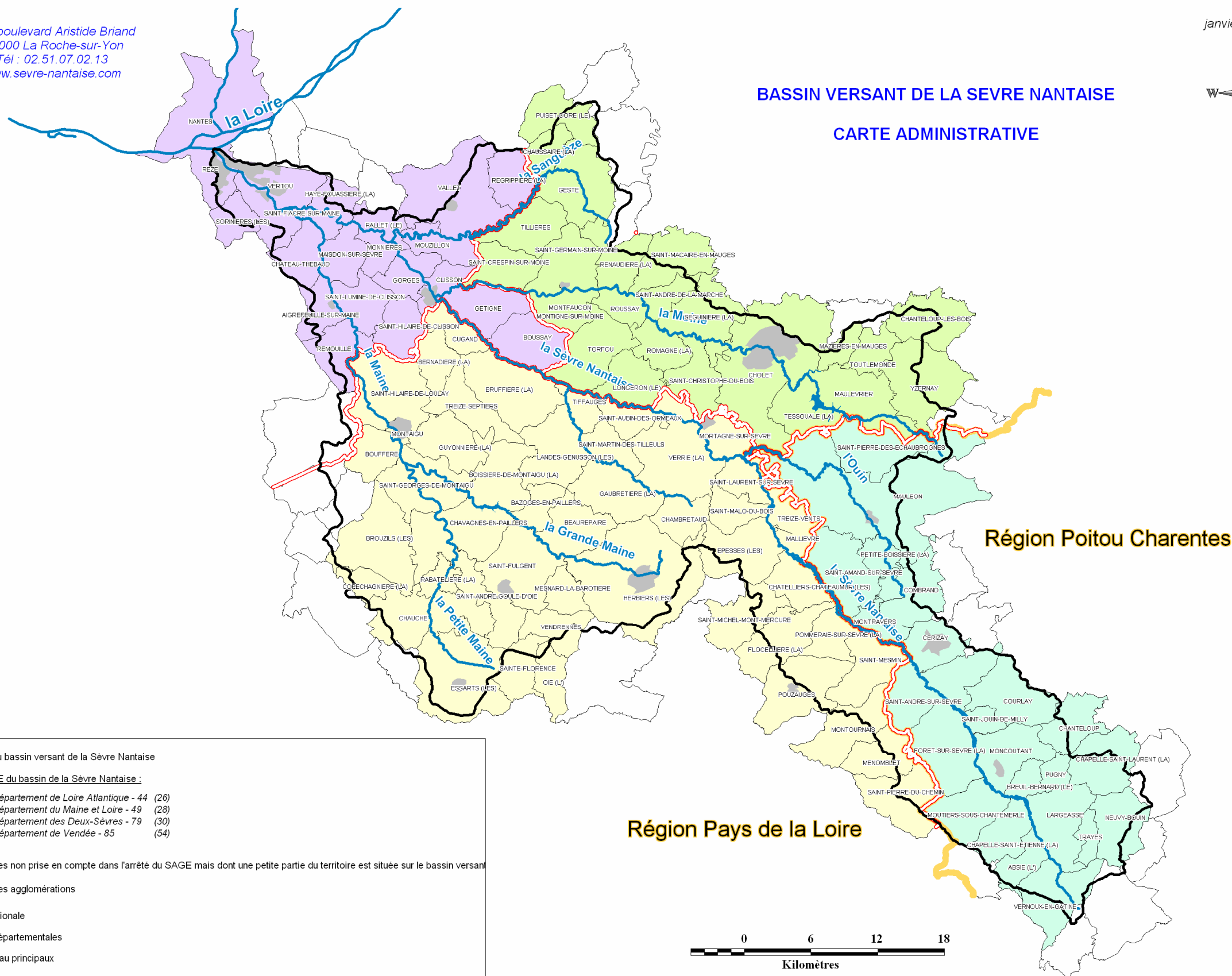


185, boulevard Aristide Briand
85 000 La Roche-sur-Yon
Tél : 02.51.07.02.13
www.sevre-nantaise.com

janvier 2007



BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NANTAISE
CARTE ADMINISTRATIVE

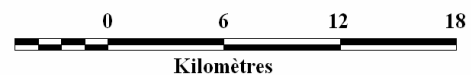


Légende

- Limite du bassin versant de la Sèvre Nantaise
- Communes du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise :**
- Communes du département de Loire Atlantique - 44 (26)
- Communes du département du Maine et Loire - 49 (28)
- Communes du département des Deux-Sèvres - 79 (30)
- Communes du département de Vendée - 85 (54)
- Communes non prise en compte dans l'arrêté du SAGE mais dont une petite partie du territoire est située sur le bassin versant
- Principales agglomérations
- Limite régionale
- Limites départementales
- Cours d'eau principaux

Région Pays de la Loire

Région Poitou Charentes



BDCarto/IGN 1999, BDCartage/MATE/IGN 2004

Carte 11 : Les sous-bassins versants du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise

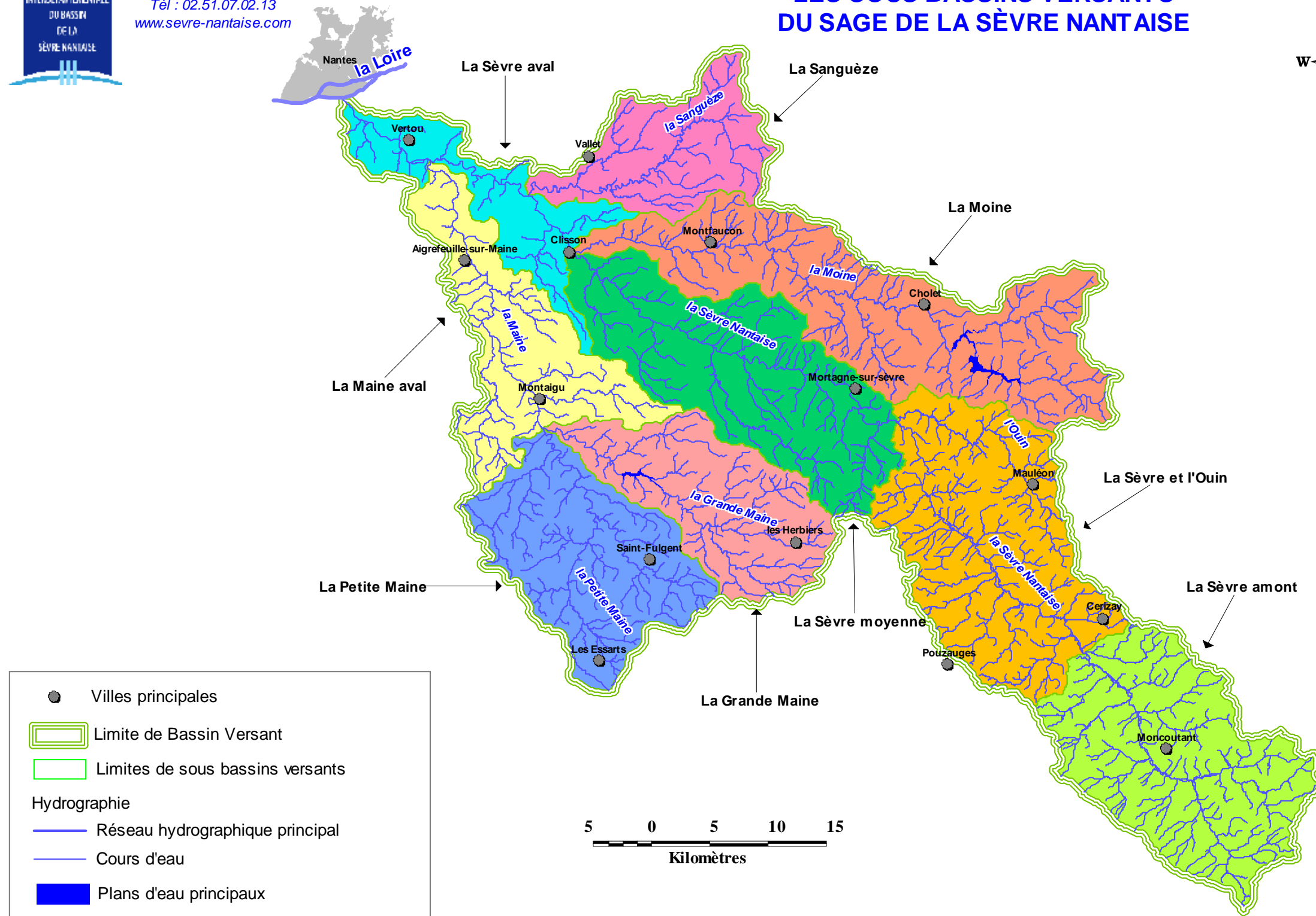


185, boulevard Aristide Briand
85 000 La Roche-sur-Yon
Tél : 02.51.07.02.13
www.sevre-nantaise.com

août 2007



LES SOUS BASSINS VERSANTS DU SAGE DE LA SÈVRE NANTAISE



BDCarthage©MATE-IGN 2004

1.3. Une culture de gestion partagée des ressources en eau sur le bassin versant

L'histoire de la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise est déjà longue : des actions concertées ont été menées dès le début des années 70. La mise en place d'un SAGE est donc une suite logique et représente l'aboutissement de tous les efforts engagés depuis 30 ans.

En 1978, l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses Affluents fut créée, afin de **permettre aux différents acteurs du bassin de se réunir, de mettre en commun leurs compétences**, et ainsi de **renforcer la solidarité au sein du bassin**.

Cette association, régie par la loi de 1901, avait pour mission essentielle de coordonner la réflexion et les efforts entrepris pour atteindre les objectifs suivants :

- améliorer la qualité de l'eau et veiller à sa bonne circulation ;
- sauvegarder les sites et paysages ;
- favoriser le développement des activités touristiques ;
- développer les activités économiques.

L'association poursuit désormais son action en accompagnant l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise dans la valorisation de la voie d'eau.

En 1985, les Conseils Généraux, détenteurs de la compétence en matière d'hydraulique sur les rivières non navigables depuis 1982, ont décidé de mettre en œuvre une politique cohérente et concertée sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise. Pour se faire, ils ont créé un établissement public: **l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise**.

L'Institution a pour rôle de :

- coordonner les actions de gestion de l'eau des collectivités départementales du bassin versant ;
- subventionner les travaux d'entretien des cours d'eau entrepris par les syndicats de rivière, dans la mesure où ils sont conformes à la charte de qualité d'entretien des rivières et répondent à l'exigence de cohérence de la gestion de l'eau.

Pour mettre en œuvre la politique de gestion de l'eau, **7 syndicats de rivière** ont été créés sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, le plus souvent à l'initiative et sous l'impulsion de l'Association et de l'Institution : (De l'amont à l'aval)

- le Syndicat Intercommunal des Sources de la Sèvre Nantaise, créée en 1978
- le Syndicat Intercommunal Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants, créé en 1994
- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Moine, créé en 1982
- le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Sanguèze, créé en 1982
- le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes, créé en 1995
- le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Sèvre, de la Maine et de leurs Rives, créé en 1971
- le SIVOM de Mauléon qui n'est pas strictement un syndicat de rivière mais qui a réalisé des travaux de restauration de berges et pilote aujourd'hui un programme global intitulé « les versants de l'Ouin ».

L'Institution Interdépartementale met à disposition des syndicats de rivière six **techniciens de rivière**. Ce dispositif permet aux syndicats de réaliser, conformément à une charte d'entretien, des programmes pluriannuels de travaux dans le domaine de la restauration et de l'entretien des rivières et des ouvrages. Les syndicats ont en charge la gestion des cours principaux avec une extension des interventions aux affluents pour certains.

Conjointement à l'élaboration du SAGE et en adéquation avec ses objectifs, un **Contrat pluriannuel de Restauration-Entretien, baptisé « Sèvre Nantaise : rivières vivantes, 2001-2005 »** a été élaboré et signé le 11 février 2002. Il a constitué un outil remarquable de mise en cohérence des politiques de restauration et d'entretien des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant. Un CRE II a été élaboré en 2006-2007, il sera mis en œuvre sur la période 2008-2013.

Dès 1998, l'Institution, sur demande de la Commission Locale de l'Eau, a accepté de **porter la maîtrise d'ouvrage des études préalables au SAGE et d'assurer l'animation de la CLE**, missions concrétisées par les actions suivantes :

- ✓ Financement des études préalables ;
- ✓ Animation de la Commission Locale de l'Eau et de ses divers groupes (bureau, groupes thématiques) ;
- ✓ Gestion technique et administrative de programmes de bassin (exemples du Contrat Restauration Entretien « Sèvre Nantaise : rivières vivantes » 2001-2005 et du programme de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles) ;
- ✓ Réalisation d'actions d'information, de communication et d'éducation à partir d'un plan communication réalisé en 1999 (relations presse, site Internet, bulletins municipaux, lettres d'information, visites d'entreprises, colloque ouvrages hydrauliques, sessions de formation des élus, programme éducatif « Educ'à l'eau : apprenons ensemble sur les rives de la Sèvre nantaise ») ;
- ✓ Mise en place d'un observatoire de l'eau (collecte des données qualité des eaux, débits et pluviométrie) qui a vocation aujourd'hui à suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE.

Aujourd'hui, compte tenu de ses compétences et de son territoire d'intervention, l'IIBSN est la structure porteuse du SAGE.

1.4. L'organisation du SAGE

La structure principale du SAGE (la structure de pilotage, responsable de la définition du contenu du SAGE et du suivi de sa mise en œuvre) est la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** : Elle regroupe 92 personnes, la moitié étant des élus, un quart des représentants des administrations et un quart des représentants des acteurs locaux (professionnels, usagers, associations, ...). Elle est présidée par Isabelle des DORIDES, maire de la Forêt-sur-Sèvre (79), Présidente du Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise.

La CLE est dotée d'un **Bureau** qui prépare ses travaux.

La CLE et le Bureau s'appuient également sur des structures mises en place dans le cadre de l'élaboration du SAGE :

- **Un Groupe de Travail Technique**, composé d'une quarantaine de personnes (Chambres d'agriculture, chambres de commerce et d'industries, Conseil Supérieur de la Pêche ou Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, fédérations de pêche, représentants de l'Etat, ...). Il est chargé de valider le contenu technique des différentes phases.
- Des **groupes thématiques** : agriculture, milieux naturels, collectivités, ouvrages hydrauliques, industries, inondations, valorisation de la voie d'eau, communication. Ces groupes ont travaillé durant les phases 2 (scénarios) et 3 (programme SAGE) afin de proposer à la CLE des modalités concrètes de mise en œuvre des orientations du SAGE. Ils ont vocation à poursuivre leurs travaux dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des orientations du SAGE dans leur domaine de compétence.
- Des **groupes géographiques (par sous-bassin)**. Des réunions ont été organisées avant la validation de chaque phase par la CLE. Elles ont rassemblé des élus et des représentants locaux des différentes catégories d'acteurs. Leur objectif a été de permettre aux acteurs locaux de participer activement à l'élaboration du SAGE. Ces réunions ont aussi été l'occasion de recueillir leurs remarques pour améliorer l'adéquation entre le SAGE et le contexte local. Ces groupes vont poursuivre leurs réflexions durant la phase de mise en œuvre du SAGE.

Les maîtres d'ouvrage

Le suivi et l'animation du SAGE est organisé par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, qui est la structure porteuse de la CLE du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Le bassin de la Sèvre Nantaise, du fait de sa superficie, rassemble de nombreux et divers maîtres d'ouvrages potentiels pour la mise en œuvre du SAGE : l'IIBSN, les syndicats de rivière (au nombre de sept), les structures agricoles (chambres d'agriculture, CAB, ADASEA, ...), les fédérations de pêche, les collectivités, etc. L'IIBSN doit maintenir une cohérence entre les actions de mise en œuvre du SAGE, avec ces maîtres d'ouvrage potentiels.

2. Les enjeux du SAGE

La première phase de l'étude du SAGE (le diagnostic) a permis de mettre en évidence les enjeux de gestion de l'eau auxquels doit répondre le SAGE et d'établir les objectifs généraux du SAGE.

2.1. Les enjeux stratégiques

2.1.1. Le maintien des ressources internes en Alimentation en Eau Potable (AEP)

L'alimentation en eau potable (AEP) est l'enjeu principal du SAGE. Plus de 90% des prélèvements pour l'alimentation en eau potable proviennent des eaux de surface. Notamment, douze millions de mètres cubes sont prélevés chaque année, permettant de satisfaire environ la moitié des besoins de la population du bassin versant, essentiellement à partir de trois ressources (cf. carte 4.) :

- La retenue du Longeron, sur la Sèvre Nantaise (1 500 000 m³/an)
- Les barrages de Ribou et du Verdon, sur la Moine (5 400 000 m³/an)
- Le barrage de la Bultière, sur la Grande Maine, en service depuis 1994 (4 000 000 m³/an)

Ces trois grandes retenues du bassin souffrent de problèmes de qualité importants (nitrates, matières organiques, pesticides). Notamment,

- La retenue du Longeron et les barrages de Ribou et du Verdon: Problématique « matières organiques » très forte, liée aux rejets et à une eutrophisation importante.
- Le barrage de la Bultière : Problématique « nitrates » très importante, du fait du lessivage des sols.

La problématique « produits phytosanitaires » est généralisée sur les trois retenues.

La retenue du Longeron souffre également d'une altération quantitative de l'usage AEP. Les capacités de stockage de cette retenue sont limitées et en période d'étiage sévère, les volumes disponibles sont faibles et ne permettent pas de respecter le débit réservé imposé par la loi Pêche.

Le maintien de ressources internes pour l'alimentation en eau potable est un atout indéniable pour le bassin versant de la Sèvre Nantaise. Le SAGE a pour enjeu prioritaire le maintien de ces ressources. C'est la raison pour laquelle la CLE, au cours de sa réunion du 27 juin 2007, a attribué comme **priorité n°1 les actions situées sur les bassins AEP.**

Remarque : Globalement, on constate une dégradation de la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin versant, avec des situations préoccupantes sur les bassins d'alimentation en eau potable, sur le bassin de la Sanguèze et en aval, sur le bassin des Maines Vendéennes et de la Sèvre aval. Cette dégradation est principalement liée aux pollutions diffuses et aux ouvrages hydrauliques présents en grand nombre sur les cours d'eau.

2.1.2. Le maintien et l'amélioration de la diversité biologique

Le maintien et l'amélioration de la diversité biologique sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise représentent sans aucun doute un enjeu prioritaire. Cet enjeu est d'autant plus important pour certains sous-bassins possédant un patrimoine biologique très intéressant. Il s'agit des sous-bassins de la Grande Maine, de la Maine aval et de la Sèvre aval.

La préservation de ce patrimoine biologique est étroitement liée à :

- L'amélioration de la qualité des eaux (cf. carte 5)

La qualité des eaux des cours d'eau apparaît comme un enjeu majeur dans l'ensemble des sous-bassins. Les principaux paramètres qui posent problème sont les matières organiques, l'ammonium et l'eutrophisation (le phosphore étant le facteur limitant), en période de basses eaux.

- La gestion des débits d'étiage

Certains cours d'eau ont naturellement des débits d'étiage faibles : c'est le cas de la Sanguèze et de la petite Maine. Ce phénomène peut être accentué par les activités humaines, du fait des prélèvements pour l'irrigation.

A l'inverse, certains débits d'étiage sont améliorés par les soutiens d'étiage artificiels. C'est le cas de la Moine avec le soutien d'étiage des barrages de Ribou/Verdon, et de la Maine avec le soutien d'étiage de la Bultière.

Les faibles débits peuvent avoir un impact négatif sur le patrimoine piscicole, dans le cas d'étiages très sévères. C'est le cas de la Sanguèze, qui présente parfois des assecs. De plus les faibles débits limitent les possibilités de dilution des rejets ponctuels et d'auto-épuration.

- L'entretien et la restauration des cours d'eau

La morphologie des cours d'eau a été profondément modifiée historiquement par la réalisation de nombreuses chaussées, pour utiliser la force hydraulique. Des aménagements plus récents de recalibrage ou de remblaiement ont été localement réalisés, aboutissant à une réduction de la couverture végétale des cours d'eau, à des phénomènes d'érosion, à la déconnexion des annexes hydrauliques et à la réduction des zones humides

L'ensemble de ces aménagements a entraîné une modification de l'équilibre des faciès de la rivière (augmentation des faciès lenticules) ainsi que le réchauffement et l'eutrophisation des cours d'eau. Ceci a favorisé les cyprinidés d'eau calme.

- La gestion et la préservation des zones humides

Les principales zones humides recensées sur le bassin versant sont liées aux lits majeurs des cours d'eau. Les aménagements hydrauliques agricoles menés dans beaucoup de secteurs ont eu pour conséquence de réduire les surfaces de zones humides. Cette réduction s'accompagne d'une dégradation du patrimoine biologique (perte de biodiversité) mais aussi d'une augmentation des transferts de pollution, notamment diffuse. L'enjeu actuel est donc de définir les outils susceptibles de permettre la préservation et la restauration des zones humides relictuelles.

2.2. Les autres enjeux

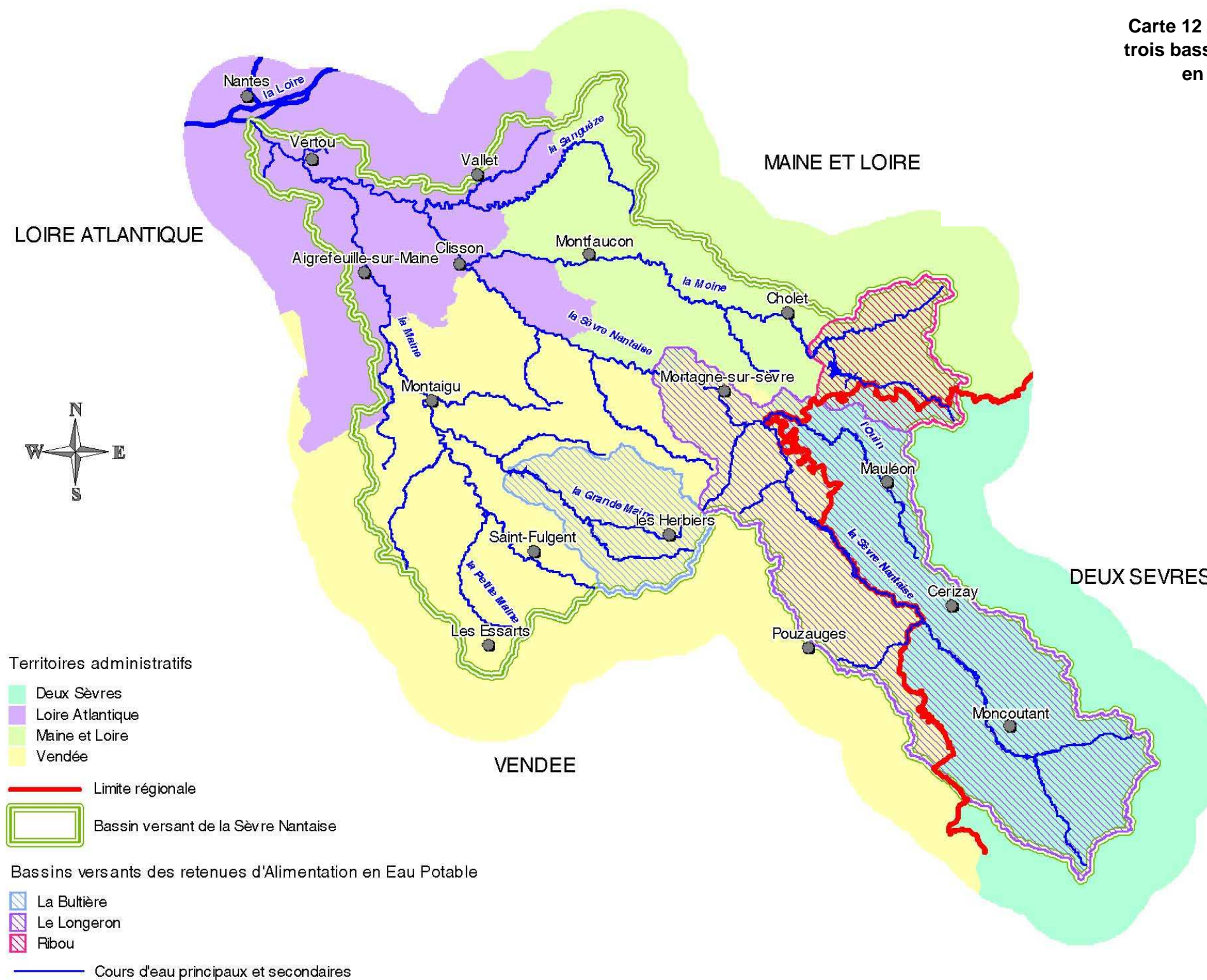
2.2.1. La gestion de l'irrigation

La gestion de l'irrigation peut être améliorée afin de pérenniser cet usage dans le respect des équilibres biologiques.

2.2.2. La gestion des crues

De nombreuses actions ont déjà été menées pour améliorer la prise en compte des crues, notamment la mise en place de Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI). Ces actions peuvent être développées et étendues à la lutte contre les facteurs d'aggravation des crues.

Carte 12 : Localisation des trois bassins d'alimentation en eau potable



BDCarto@IGN 1999, BDCarthage@MATE-IGN 2004

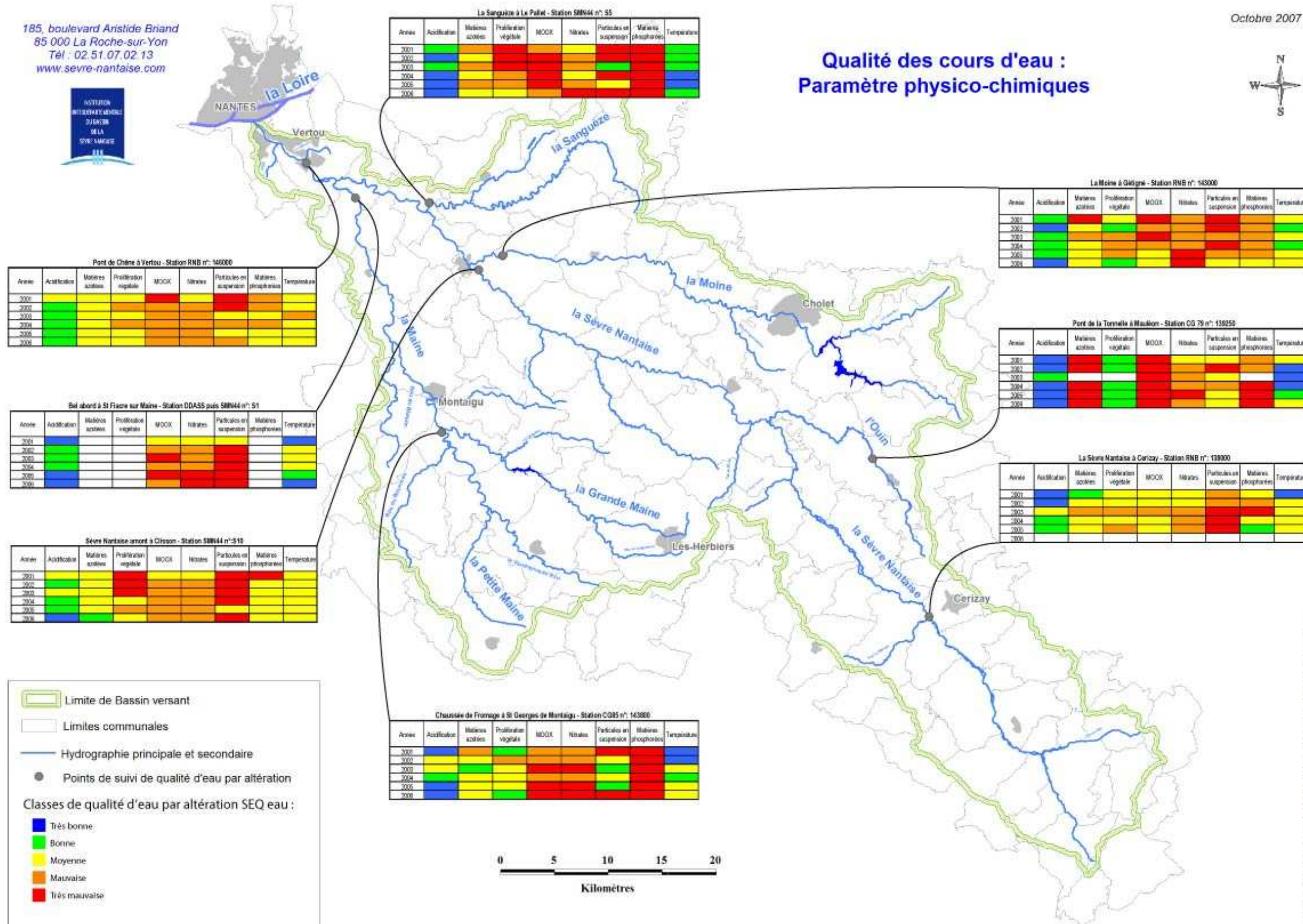
185, boulevard Aristide Briand
85 000 La Roche-sur-Yon
Tél : 02.51.07.02.13
www.sevre-nantaise.com



Octobre 2007



Qualité des cours d'eau : Paramètre physico-chimiques



Source des données: DDASS 49, CG 49, CG 79, CG 85, SBN 44, AELB
Fonds cartographiques: BDCart@IGN 1999, BDCart@IGN/MEED-DM 2004

Carte 13 : Qualité des cours d'eau selon les paramètres physico-chimiques sur le bassin de la Sèvre Nantaise

3. Les objectifs et les mesures retenus par la CLE

3.1. Des objectifs fondamentaux

Suite au travail engagé dans le cadre du diagnostic, la CLE, lors de sa séance du 4 juillet 2000, a formalisé les objectifs fondamentaux du SAGE (par ordre de priorité) :

1. Reconquérir la qualité de l'eau brute par la maîtrise des rejets ponctuels et des pollutions diffuses ;
2. Maintenir, préserver, développer la diversité de la ressource en eau (qualité, quantité, continuité hydraulique) ;
3. Sensibiliser, informer, former et responsabiliser ;
4. Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti et historique lié à l'eau ;
5. Prévenir et gérer les risques d'inondations ;
6. Favoriser la concertation autour des sites touristiques (équilibre entre les différents usages).

3.2. Des thèmes d'actions

Pour des raisons de lisibilité, le contenu du SAGE a été structuré selon cinq thèmes d'actions :

- A. Qualité de l'eau (volets agriculture, collectivités, industries)
- B. Qualité des milieux et du patrimoine biologique et bâti lié à l'eau
- C. Quantité (volets étiage/prélèvements, crues)
- D. Concertation entre usages – Valorisation touristique
- E. Animation du SAGE

3.3. Les orientations retenues par la CLE

La première phase de l'étude du SAGE (diagnostic) a permis de mettre en évidence les enjeux de gestion de l'eau, et d'établir les objectifs généraux du SAGE. Au cours de la phase 2, différents scénarios d'aménagement et de gestion des eaux ont été étudiés. Cette réflexion a été structurée par type d'usage ou de fonction de l'eau et des milieux aquatiques. Suite à cette réflexion, la CLE, réunie le 9 juillet 2002, a adopté les orientations suivantes pour chacun des usages et des fonctions, dont certaines apparaissent fondamentales pour répondre aux enjeux issus du diagnostic :

- La mise en place de l'**organisation** et notamment de l'articulation entre l'échelon du bassin et l'échelon local.
- Les actions liées à la **qualité de l'eau**, notamment dans les domaines de l'**assainissement** et de l'**agriculture** (l'ensemble du bassin versant est classée en zone vulnérable à la pollution par les nitrates, trois cantons vendéens sont classés en Zones en Excédent structurel - ZES). Le maintien de certaines ressources en eau potable particulièrement menacées apparaît notamment tributaire de la mise en œuvre d'actions significatives.
- Les actions destinées à **réduire les prélèvements directs** en période d'étiage, en particulier l'élaboration de schémas de gestion de l'irrigation par sous-bassins versants. En effet dans de nombreux cours d'eau, les étiages très sévères expliquent les problèmes de mauvaise qualité.
- L'ensemble des mesures destinées à améliorer le **fonctionnement des milieux aquatiques** (gestion coordonnée de l'ensemble des cours d'eau, amélioration de la connaissance et de la gestion de zones humides).

L'ensemble des enjeux et orientations retenus par la CLE sont présentés dans le tableau 4 page suivante.

3.4. Une stratégie d'action

Le bassin versant de la Sèvre Nantaise étant relativement grand (2350 km²) et hétérogène (bocage/viticulture, etc.), la Commission Locale de l'Eau du Bassin de la Sèvre Nantaise a décidé, le 7 février 2007, de travailler par sous-bassins. Dix territoires ont été retenus : les trois bassins d'alimentation en eau potable, et les sept sous-bassins cités en 1^{ère} partie de ce document.

Enjeux du SAGE		Orientations retenues	Usages et fonctions	Thématiques des actions proposées
1	Reconquérir la qualité de l'eau brute par la maîtrise des rejets ponctuels et des pollutions diffuses	Mise en œuvre de programmes de reconquête de la qualité de l'eau brute	AEP	Aspects réglementaires, Qualité, Acteurs de l'eau, Gestion des cours d'eau
		Maintien de l'abreuvement en réduisant son impact sur la qualité de l'eau et les berges	Abreuvement	
2	Maintenir, préserver, développer la diversité de la ressource en eau (qualité, quantité, continuité hydraulique)	Maintien de toutes les ressources d'eau potable existantes	AEP	Débits d'étiage et prélèvements
		Poursuite des efforts de diversification des ressources en eau potable	AEP	
		Réalisation des programmes d'assainissements en cours et leur évaluation	Fonction biologique	
		Définition d'objectifs par sous-BV puis analyse de la faisabilité et de la nécessité de compléments d'assainissement	Fonction biologique	
		Mise en place d'une politique de substitution aux prélèvements directs dans le milieu	Fonction débits d'étiage, usage irrigation	
		Maintien des possibilités de développement de retenues collinaires	Fonction débits d'étiage, usage irrigation	
		Développement de la gestion collective de l'irrigation	Fonction débits d'étiage, usage irrigation	
3	Sensibiliser, informer, former et responsabiliser	Développement de la politique de communication du SAGE	Communication	
4	Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti lié à l'eau	Politique plus ambitieuse de restauration et d'entretien de tous les cours d'eau y compris le chevelu	Fonction biologique	Zones humides, Bocage, Cours d'eau, Ouvrages hydrauliques, Gestion piscicole, Prise en compte des milieux naturels dans les documents d'urbanisme
		Restauration raisonnée des ouvrages et mise en place de protocoles de gestion concertée	Fonction biologique	
		Maintien des zones humides existantes	Fonction biologique	
		Mise en place d'un observatoire des zones humides	Fonction biologique	
		Mise en place d'outils de gestion des zones humides	Fonction biologique	
5	Prévenir et gérer les risques d'inondations	Accompagnement des projets énergétiques pour limiter les impacts sur le milieu et les autres usages	Energie	
		Favoriser le maintien en prairies des lits majeurs ou à défaut accompagner la mise en place de plantations raisonnées	Fonction occupation du lit majeur	Crues
		Conservation et amélioration du libre écoulement des eaux	Fonction hydraulique	
		Amélioration de la maîtrise des eaux pluviales	Fonction hydraulique	
		Amélioration de l'information (PPRI, gestion des barrages)	Fonction hydraulique	
6	Favoriser la concertation entre les usages et valoriser la voie d'eau (enjeu reformulé une fois le SAGE approuvé)	Mise en place d'une politique coordonnée avec l'ensemble des usagers de la Pêche et les administrations	Usage Pêche	Pêche, activités nautiques
		Développement limité de l'usage nautique (canoë-kayak, tourisme fluvial)	Activités nautiques	
Animation du SAGE				

Tableau 3 : Synthèse des enjeux, orientations et thématiques du SAGE

4. Le programme d'actions du SAGE

4.1. Qualité de l'eau

4.1.1. Alimentation en Eau Potable (AEP)

Fiche SAGE n°1.1	Rappels des obligations réglementaires de protection des ressources en eau	Type Réglementaire
------------------	--	--------------------

Pour fixer les objectifs de qualité de l'eau du bassin, la Commission Locale de l'Eau a pris en compte les objectifs du SDAGE mais s'est également placée dans la perspective de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau qui demande aux Etats Membres d'atteindre un bon état des masses d'eau en 2015. Aussi, un objectif de bonne qualité des eaux (au sens du SEQ-eau) a été retenu sur tous les cours d'eau du bassin versant.

Compte tenu de l'enjeu lié à la préservation des ressources AEP du bassin, des points nodaux ont été fixés sur les trois principales ressources AEP (Bultière, Ribou/Verdon, Longeron). Les objectifs fixés concernent les principaux paramètres de qualité impératifs pour la potabilisation et traduisent la volonté exprimée par la CLE de voir rapidement la qualité de ces ressources s'améliorer :

Paramètres	Objectifs	
	2010	2015
Oxydabilité (mg/l)	8	5
Nitrates (mg/l)	38	25
Pesticides (µg/l) Somme des matières actives	1	0,5

Tableau 4 : Objectifs pour la reconquête de la qualité de l'eau potable

Par ailleurs, pour vérifier les résultats obtenus dans l'amélioration de la qualité des principaux cours d'eau, le SAGE a fixé les objectifs suivants sur un réseau de points nodaux spécifiques (cf. carte 6) :

Paramètres	Objectifs	
	2010	2015
DBO5 mgO2/l	8	5
NH4 mg/l	1	0,5
Ptot mg/l	0,5	0,2
Pesticides µg/l	1,0	0,5

Tableau 5 : Objectifs pour la reconquête de la qualité des cours d'eau

Enfin, le bassin de la Sèvre Nantaise bénéficie du réseau de mesures suivant :

La préservation de la qualité de l'eau passe par des actions sur diverses thématiques : agriculture, assainissement, pesticides non agricoles, actions industrielles, ... Etant donné la mauvaise qualité de l'eau sur le bassin de la Sèvre Nantaise, il est nécessaire de mettre en place des actions sur l'ensemble de ces thèmes.

4.1.2. Agriculture

Fiche SAGE n°1.2	A.2.a : Agriculture conventionnelle	Programmes d'actions agricoles à l'échelle de chaque sous-bassin	Type Technique, communication
Fiche SAGE n°1.3		Favoriser les systèmes herbagers à faibles niveaux d'intrants	Type Technique, communication
Fiche SAGE n°1.4	A.2.b : Viticulture	Programme d'action sur les pratiques en viticulture	Type technique, communication
Fiche SAGE n°1.5	A.2.c : Abreuvement	Action de Communication - Abreuvement	Type Technique, communication
Fiche SAGE n°1.6	A.2.d : Maraîchage	Programme d'actions concernant le maraîchage	Type Technique

Une **liste de principes** guide les actions intégrées dans le SAGE afin de concilier développement économique agricole et préservation du patrimoine et des usages liés à l'eau et aux milieux aquatiques :

- Promouvoir une agriculture maintenant des actifs nombreux, et des systèmes agricoles respectueux de l'environnement, soutenir en particulier les systèmes herbagers
- S'appuyer sur les groupes locaux
- Travailler en concertation et en partenariat
- Favoriser l'échange d'informations et d'expériences
- Privilégier les démarches volontaires et/ou contractuelles
- Amplifier les actions plutôt que les démultiplier
- Maintenir l'accès à la ressource en eau dans le cadre d'une gestion collective

L'ensemble du bassin versant de la Sèvre Nantaise est classé en **zone vulnérable** au sens de la Directive Nitrates, d'où la nécessité d'agir sur ce point.

L'organisation des actions repose principalement sur les collectivités locales responsables de la production et de la distribution de l'eau, et les structures agricoles locales.

4.1.3. Collectivités

Fiche SAGE I.7	A.3.a : Assainis-sement	Programmes de réhabilitation des dispositifs d'assainissement collectif – hiérarchisation des priorités par sous-bassin versant	Type Technique
Fiche SAGE .8	A.3.b : Eaux de Baignade	Actions spécifiques pour le maintien et la reconquête de la qualité d'eau de baignade	Type Technique
Fiche SAGE I.9	A.3.c : Produits Phytosanitaires	Programme de sensibilisation et de formation concernant les usages non agricoles de produits phytosanitaires	Type technique
Fiche SAGE I.10		Plans de désherbage communaux	Type Technique

Pour atteindre les objectifs de qualité ambitieux fixés dans le SAGE, une **réhabilitation des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées** est nécessaire. Le programme de réhabilitation intègre la mise à niveau de toutes les infrastructures de façon à assurer :

- un niveau de traitement important, y compris sur le phosphore pour les stations d'épuration où les technologies en place le permettent.
- un niveau de sécurité de collecte important, incluant l'amélioration des taux de collecte en zones agglomérées et la maîtrise hydraulique (sans déversement direct au milieu) du réseau jusqu'à une pluie mensuelle.

Egalement, une politique de rationalisation des **pratiques de désherbage des collectivités** doit être mise en place. Des actions de sensibilisation doivent être mises en place et concerner les collectivités mais également l'ensemble des usagers non agricoles de pesticides. Toutes les collectivités ou Etablissement public utilisateurs doivent mettre en place un **plan de désherbage** destiné à définir les conditions d'utilisation d'herbicides sur son territoire, dans un délai de 5 ans, en priorité sur les zones d'alimentation en eau potable.



Point nodal du SDAGE (Sna)	
P _{total} (maxi pour 90%)	0.2 mg/l
Chlorophylle a (maxi pour 90%)	120 µg/l
Métaux (µg/l) (maxi absolu)	M1

4.5. OBJECTIFS DE QUALITE DES EAUX DE SURFACES

LA MOINE (point nodal classique)				
Qualité	Actuel	Objectif réglementaire	Objectif SAGE 2010	Objectif SAGE 2015
DBO ₅	8.4 mg/l	10 mg/l	8 mg/l	6 mg/l
NH ₄ ⁺	6.5 mg/l	2 mg/l	1 mg/l	0.5 mg/l
P _{total}	0.79 mg/l	0.5 mg/l	0.5 mg/l	0.2 mg/l
Pesticides	- *	-	1 µg/l	0.5 µg/l

* : pas de mesure de pesticides sur ce cours d'eau

Objectif de qualité pour les cours d'eau en étiage :

Rappel de la qualité actuelle (mg/l ou µg/l)	Objectif réglementaire (mg/l ou µg/l)	Objectif du SAGE - SEQ EAU (mg/l ou µg/l)

POINT NODAL			
Qualité	Actuel	Objectif réglementaire	Objectif SAGE
DBO ₅			
Oxydabilité			
NH ₄ ⁺			
NO ₃ ⁻			
P _{total}			
Pesticides			

* : somme des concentrations des matières actives mesurées (µg/l)

Le code de couleur indique le classement SEQ EAU. Valeur à 90% sur la période 1993-98. Valeurs maximales pour les objectifs AEP.

Pour les points nodaux classiques, cet objectif correspond à l'arrêté préfectoral. Pour les points nodaux spécifiques AEP, cet objectif correspond au décret n°89-3 du 03/01/89.

Le code de couleur indique le classement SEQ EAU :
 Trés bonne (bleu)
 Bonne (vert)
 Passable (jaune)
 Mauvaise (orange)
 Très mauvaise (rouge)

LA SEVRE AVAL (point nodal classique)				
Qualité	Actuel	Objectif réglementaire	Objectif SAGE 2010	Objectif SAGE 2015
DBO ₅	5.3 mg/l	10 mg/l	8 mg/l	6 mg/l
NH ₄ ⁺	0.66 mg/l	2 mg/l	1 mg/l	0.5 mg/l
P _{total}	0.51 mg/l	0.5 mg/l	0.5 mg/l	0.2 mg/l
Pesticides	4.3 µg/l *	-	1 µg/l	0.5 µg/l

* : somme des concentrations des matières actives mesurées à la station n°146000 (Vertou) - valeur maximale

LA MAINE AVAL (point nodal classique)				
Qualité	Actuel *	Objectif réglementaire	Objectif SAGE 2010	Objectif SAGE 2015
DBO ₅	-	10 mg/l	8 mg/l	6 mg/l
NH ₄ ⁺	-	2 mg/l	1 mg/l	0.5 mg/l
P _{total}	-	0.5 mg/l	0.5 mg/l	0.2 mg/l
Pesticides	-	-	1 µg/l	0.5 µg/l

* : données bassin non disponibles

LA SANGUEZE (point nodal classique)				
Qualité	Actuel	Objectif réglementaire	Objectif SAGE 2010	Objectif SAGE 2015
DBO ₅	8 mg/l	5 mg/l	8 mg/l	6 mg/l
NH ₄ ⁺	0.67 mg/l	0.5 mg/l	1 mg/l	0.5 mg/l
P _{total}	2.33 mg/l	0.25 mg/l	0.5 mg/l	0.2 mg/l
Pesticides	- *	-	1 µg/l	0.5 µg/l

* : pas de mesure de pesticides sur ce cours d'eau

LA SEVRE NANTAISE MOYENNE (point nodal classique)				
Qualité	Actuel	Objectif réglementaire	Objectif SAGE 2010	Objectif SAGE 2015
DBO ₅	5 mg/l	10 mg/l	8 mg/l	6 mg/l
NH ₄ ⁺	0.38 mg/l	2 mg/l	1 mg/l	0.5 mg/l
P _{total}	0.43 mg/l	0.5 mg/l	0.5 mg/l	0.2 mg/l
Pesticides	- *	-	1 µg/l	0.5 µg/l

* : pas de mesure de pesticides sur ce cours d'eau

LA PETITE MAINE (point nodal classique)				
Qualité	Actuel	Objectif réglementaire	Objectif SAGE 2010	Objectif SAGE 2015
DBO ₅	4 mg/l	5 mg/l	8 mg/l	6 mg/l
NH ₄ ⁺	1.1 mg/l	0.5 mg/l	1 mg/l	0.5 mg/l
P _{total}	1.39 mg/l	0.25 mg/l	0.5 mg/l	0.2 mg/l
Pesticides	- *	-	1 µg/l	0.5 µg/l

* : pas de mesure de pesticides sur ce cours d'eau

LE BARRAGE DE LA BULTIERE (point nodal spécifique AEP)				
Qualité	Actuel	Objectif réglementaire	Objectif SAGE 2010	Objectif SAGE 2015
Oxydabilité	9.5 mg/l	10 mg/l	8 mg/l	5 mg/l
NO ₃ ⁻	80.1 mg/l	50 mg/l	38 mg/l	25 mg/l
Pesticides	2.0 µg/l *	5 µg/l	1 µg/l	0.5 µg/l

* : somme des concentrations des matières actives mesurées à la station DDASS (usine de la Bultière) entre 1994-1997 - valeur maximale

LE BARRAGE DU LONGERON (point nodal spécifique AEP)				
Qualité	Actuel	Objectif réglementaire	Objectif SAGE 2010	Objectif SAGE 2015
Oxydabilité	15 mg/l	10 mg/l	8 mg/l	5 mg/l
NO ₃ ⁻	47 mg/l	50 mg/l	38 mg/l	25 mg/l
Pesticides	1.91 µg/l *	5 µg/l	1 µg/l	0.5 µg/l

* : somme des concentrations des matières actives mesurées à la station DDASS (usine du Longeron) entre 1993-1997

LA SEVRE NANTAISE AMONT				
Qualité	Actuel	Objectif réglementaire	Objectif SAGE 2010	Objectif SAGE 2015
DBO ₅	5.3 mg/l	5 mg/l	8 mg/l	6 mg/l
NH ₄ ⁺	0.29 mg/l	0.5 mg/l	1 mg/l	0.5 mg/l
P _{total}	0.7 mg/l	0.25 mg/l	0.5 mg/l	0.2 mg/l
Pesticides	1.11 µg/l	-	1 µg/l	0.5 µg/l

LA MOINE

- Limite de bassin versant
- Sous bassin versant
- Limite de sous bassin versant
- LES ESSARTS Principales villes

Hydrographie

- Réseau hydrographique principal
- Plan d'eau
- Cours d'eau pérenne



SAGE du Bassin Versant de la SEVRE NANTAISE

Carte 14 : Objectifs de qualité des eaux de surface

4.1.4. Industries

Fiche SAGE I.11	A.4.a : Assainissement	Programmes de réhabilitation des dispositifs de traitement industriels	Type Technique
Fiche SAGE I.12		Amélioration de la connaissance et de la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement	Type Réglementaire, technique
Fiche SAGE I.13	A.4.b : Sensibilisation	Charte d'engagement des entreprises du bassin versant de la Sèvre Nantaise pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	Type Technique, communication
Fiche SAGE I.14		Programme de sensibilisation des entreprises	Type Communication
Fiche SAGE I.15	A.4.c : Carrières	Suivi et animation autour de la gestion et de la réutilisation des sites de carrières et de mines	Type Technique

La **réhabilitation des dispositifs de traitement industriels**, doit répondre aux mêmes performances que celles exigées des stations d'épuration domestiques. La CLE souhaite que **les industriels assurent eux-mêmes le traitement de leurs effluents**.

4.2. Qualité des milieux aquatiques et du patrimoine biologique et bâti lié à l'eau

Le SAGE souligne l'importance des enjeux liés à la restauration ou à la préservation du patrimoine biologique associé aux cours d'eau et aux zones humides. Il prévoit des actions pour améliorer la connaissance et préserver les zones humides et le bocage. Egalement, l'un des enjeux du bassin de la Sèvre Nantaise mis en avant par le SDAGE Loire-Bretagne est le rétablissement de la circulation des anguilles (en particulier sur la Moine).

Le SAGE recommande que les possibilités de développement de l'utilisation de la force motrice des cours d'eau, notamment **l'hydro-électricité**, soient étudiées avec prudence.

Le SAGE préconise un développement important des **politiques publiques de restauration et d'entretien des cours d'eau** dans le prolongement du contrat Sèvre Nantaise Rivières vivantes, signé en 2002 afin de satisfaire aux objectifs d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, de conservation du libre écoulement des eaux, du maintien d'un paysage de fond de vallée. Notamment, la problématique **ouvrages** devra être traitée attentivement.

Concernant la lutte contre la faune et la flore envahissante, le SAGE rappelle que celle-ci doit se dérouler conformément au document d'objectifs et à la convention de partenariat pour la mise en place d'un programme de lutte coordonnée sur le bassin de la Sèvre Nantaise, documents établis entre l'Institution Interdépartementale, les Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles et les syndicats de rivière.

Le SAGE préconise une **meilleure gestion du chevelu** en cohérence avec les politiques mises en œuvre sur les cours d'eau plus importants.

La CLE souhaite par ailleurs que la **gestion des espaces publics de bords de cours d'eau** prenne mieux en compte les objectifs du SAGE.

Le SAGE recommande la **mise en place des mesures prévues dans les PDPG** (Plans Départementaux de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles) par les Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique et leurs associations locales.

Fiche SAGE II.1	Rappel des dispositions réglementaires concernant les zones humides et les cours d'eau	Type Réglementaire
Fiche SAGE II.2	Mise en place d'un observatoire des zones humides	Type Technique
Fiche SAGE II.3	Dispositif de gestion locale des zones humides d'intérêt biologique fort	Type Technique
Fiche SAGE II.4	Schémas de gestion des fonds de vallée	Type Technique
Fiche SAGE II.5	Gestion des haies de rupture de pente et de bord de rivière : cadre de référence proposé pour les outils de contractualisation agricole	Type Technique
Fiche SAGE II.6	Gestion du réseau hydrographique secondaire	Type Technique
Fiche SAGE II.7	Gestion des espaces publics en bord de cours d'eau	Type Technique, communication
Fiche SAGE II.8	Définition de la politique d'intervention sur les ouvrages hydrauliques	Type Technique

Fiche SAGE II.9	Elaboration de protocoles de gestion des systèmes hydrauliques	Type Technique
Fiche SAGE II.10	Communication, information, sensibilisation pour une meilleure compréhension des systèmes hydrauliques et de la vie de la rivière	Type Communication
Fiche SAGE II.11	Rappels réglementaires relatifs à la gestion des ouvrages	Type Réglementaire
Fiche SAGE II.12	Coordination et mise en place des mesures prévues dans les Plans Départementaux de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG)	Type Technique
Fiche SAGE II.13	Gestion des étangs : définition des bonnes pratiques selon les types d'étangs et les usages	Type Technique

4.3. Quantité

4.3.1. Irrigation

Le SAGE définit des objectifs cohérents avec la maîtrise des prélèvements directs durant la période d'étiage. Le tableau ci-dessous indique les valeurs d'objectifs proposés :

Cours d'eau	Station	DOE		DSA (l/s)
		Objectif (l/s)	Gains possibles	
Maine	Remouillé	138	5%	90
Moine	St Crespin	450	5%	450
Sanguèze	Moulin Pichon	0	0	0
Sèvre Nantaise	Saint Mesmin	150	15%	150
Sèvre Nantaise	Tiffauges	165	25%	165
Sèvre Nantaise	Confluence Maine et Sèvre (objectifs SDAGE)	580	-	250

Tableau 6 : Objectifs de quantité d'eau

La valeur nulle des objectifs sur la Sanguèze s'explique par les conditions hydrologiques particulièrement sévères de ce cours d'eau.

Fiche SAGE III.1	Schéma de gestion de l'irrigation par sous-BV	Type Technique
------------------	---	----------------

Ces objectifs ne permettent pas le développement de nouveaux prélèvements directs aux dépens des cours d'eau en période d'étiage. Le SAGE préconise également la **coordination des arrêtés d'interdictions temporaires de prélèvement**, en fonction des valeurs seuils d'alerte définies plus haut, sur l'ensemble du bassin versant.

La principale marge de manœuvre sur les débits d'étiage des cours d'eau réside dans la suppression des prélèvements directs dans les cours d'eau durant cette période sensible. Ces prélèvements sont principalement destinés à l'irrigation. La stratégie retenue vise à maintenir le potentiel d'irrigation actuel en développant les **ressources de substitution** (retenues collinaires, anciennes carrières...).

4.3.2. Eau potable

Fiche SAGE III.2	Diversification de la ressource en eau : identification de ressources alternatives pour l'alimentation en eau potable	Type Technique
------------------	---	----------------

Un programme de recherche de **ressources alternatives pour la production d'eau potable apparaît** indispensable (fiche III.2). Cette action concerne l'identification des ressources hydrogéologiques utilisables pour la production d'eau potable et leur caractérisation (qualité, quantité) afin de décrire et de hiérarchiser les possibilités de diversification des points de production.

Ces collectivités développent également un programme de **communication sur les économies d'eau** : cette opération concerne les collectivités, les particuliers et les professionnels (artisans). Elle vise à réduire les pertes en réseau et les consommations individuelles.

4.3.3. Crues

Fiche SAGE III.3	Généralisation des plans de prévention des risques d'inondation	Type Réglementaire
Fiche SAGE III.4	Schéma de maîtrise des eaux pluviales sur le bassin versant de la Moine	Type Technique
Fiche SAGE III.5	Amélioration du Service d'Annonce des Crues (SAC) - Mise en place du service de Prévention des Crues (SPC)	Type Technique
Fiche SAGE III.6	Programme de communication sur le rôle et la gestion des barrages	Type Technique, communication

Un Plan de Prévention des risques d'inondation (PPRI) couvre les communes riveraines de la Sèvre Nantaise en Loire-Atlantique et en Vendée, ainsi que les communes riveraines de la Moine dans le Maine-et-Loire. De même, un premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), dit PAPI couveuse, a été réalisé sur la période 2004-2006 sur le bassin de la Sèvre Nantaise. Il a eu comme ambition d'engager des opérations permettant d'approfondir les connaissances des phénomènes d'inondations sur le bassin. Il intégrait des opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (réalisation d'atlas des zones inondables), d'autres sous maîtrise d'ouvrage de l'IIBSN (inventaire des repères de crues, édition de documents de communication). L'IIBSN a plus particulièrement porté une étude permettant d'établir un schéma directeur de prévention des inondations sur le bassin. Cette étude a servi de base à la préparation d'un nouveau PAPI, dit PAPI travaux. Celui-ci, prévu pour la période 2007-2013, permet la réalisation d'opérations concrètes. Le stade des études est dépassé pour s'orienter davantage vers des travaux visant par exemple la réduction de la vulnérabilité des biens en zones inondables, la pose de repères de crues, etc...

4.4. Concertation entre usages – Valorisation touristique

Cet objectif doit se traduire par la mise en place à une échelle locale des conditions de concertation pour assurer la co-existence des différents usages du cours d'eau :

- canoë et plus globalement, activités nautiques,
- accès à la rivière, réseau de sentier,
- sites de pêche,
- paysage,
- habitats naturels (frayères,...)
- usages privatifs

La CLE a préconisé une politique basée autour de 3 axes stratégiques :

- Valorisation des thématiques du bassin de la Sèvre Nantaise et de ses affluents
- Animation d'un réseau de bassin
- Renforcement des actions de communication et de mise en marché

Fiche IV.1	Définition des modalités de concertation entre les différents usages de la rivière à l'échelle des sous-bassins	Type Technique
Fiche IV.2	Actions de développement touristique	Type Technique
Fiche IV.3	Charte d'objectifs pour le développement touristique le long et sur la Sèvre Nantaise et ses affluents	Type Technique

4.5. Animation du SAGE

La structure porteuse du SAGE est l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN).

14 personnes y travaillent, réparties en deux pôles :

- Boris LUSTGARTEN, directeur
 - o Pôle administratif
- Pascal GRATZ : Budget, personnel, administration
- Frédérique MINGUET : secrétariat, comptabilité
- Geneviève MORINEAU : secrétariat et comptabilité du SAGE
 - o Pôle technique
- Antoine CHARRIER, coordonnateur rivières, inondation
- Annabel DREILLARD, chargée de communication et de valorisation de la voie d'eau

- Laure MESSAGER, animatrice du SAGE
- Sophie RAUX-MARTIN, géomaticienne
- Joseph BERTRAND, technicien de rivière, Syndicat Menhirs roulants
- François CAILLEAUD, technicien de rivière, Syndicat des sources
- Damien GALLARD, technicien de rivière, Syndicat Maines Vendéennes
- Odile PLUCHON, technicienne de rivière, Syndicat Sèvre aval
- Eddie RENOUE, technicien de rivière, Syndicats Moine et Sanguèze
- Muriel ROBEYROLLES, technicienne de rivière, Syndicats Ouin et Moine

Fiche V.1	Structure de pilotage du SAGE
Fiche V.2	Identification des éléments de cohérence entre choix de développement et orientations du SAGE
Fiche V.3	Outil d'évaluation du SAGE
Fiche V.4	Programme global de communication pour la mise en œuvre du SAGE
Fiche V.5	Moyens d'animation du SAGE

Objectifs généraux		N°Fiche	Titre	Objectif(s) principal(aux)	Autre(s) objectif(s)	Type	Commission
Qualité de l'eau	AEP	I.1	Rappels des obligations réglementaires de protection des ressources en eau	1		R	C, A
	Agriculture	I.2	Programmes d'actions agricoles à l'échelle de chaque sous-bassin	1 - 2(qualité)	3	T - C	A
		I.3	Favoriser les systèmes herbagers à faibles niveaux d'intrants	1	2(qualité) - 3	T - C	A
		I.4	Programme d'action sur les pratiques en viticulture	2(qualité)	3	T - C	A
		I.5	Action de communication sur l'abreuvement du bétail	2	3 + 4	T - C	A
		I.6	Programme d'actions concernant le maraîchage	1		T	A
		I.7	Programmes de réhabilitation des dispositifs d'assainissement collectif	2		T	C
	Collectivités	I.8	Actions spécifiques pour le maintien et la reconquête de la qualité d'eau de baignade	2	1	T	C
		I.9	Programme de sensibilisation et de formation concernant les usages non agricoles de produits phytosanitaires	1 + 3		T	C
		I.10	Plans de désherbage communaux	1	3	T	C
		I.11	Programmes de réhabilitation des dispositifs de traitements industriels	2		T	I
	Industries	I.12	Amélioration de la connaissance et de la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement	2		R - T	I, C
		I.13	Charte d'engagement des entreprises du bassin versant de la Sèvre Nantaise pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	1		T - C	I
		I.14	Programme de sensibilisation des entreprises	3			I
		I.15	Suivi et animation autour de la gestion et de la réutilisation des sites de carrière et de mines	2	4	T	I
Qualité des milieux et du patrimoine biologique et bâti lié à l'eau	II.1	Rappel des dispositions réglementaires concernant les zones humides et les cours d'eau	4		R	M	
	II.2	Mise en place d'un observatoire des zones humides	4		T	M	
	II.3	Dispositif de gestion locale des zones humides d'intérêt biologique fort	4		T	M	
	II.4	Schémas de gestion des fonds de vallée	4	2 + 3 + 5	T	M	
	II.5	Gestion des haies de rupture de pente et de bord de rivière : cadre de référence proposé pour les outils de contractualisation agricole				A, M	
	II.6	Gestion du réseau hydrographique secondaire	4		T	M	
	II.7	Gestion des espaces publics en bord de cours d'eau	4	3	T - C	M, C	
	II.8	Définition de la politique d'intervention sur les ouvrages hydrauliques	4	6 + 2	T	O	
	II.9	Elaboration de protocoles de gestion des systèmes hydrauliques	4	6 + 2	T	O	
	II.10	Communication, information, sensibilisation pour une meilleure compréhension des systèmes hydrauliques et de la vie de la rivière	6	4 + 2	C	O	
	II.11	Rappels réglementaires relatifs à la gestion des ouvrages	4		R	O	
	II.12	Coordination et mise en place des mesures prévues dans les Plans Départementaux de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG)	4	2	T	M	
	II.13	Gestion des étangs : définition des bonnes pratiques selon les types d'étangs et les usages	4		T	M	
Quantité	Etiage-Prélèvements	III.1	Schéma de gestion de l'irrigation par sous-BV	2	3 + 4	T	A
		III.2	Diversification de la ressource en eau : identification de ressources alternatives pour l'alimentation en eau potable	2		T	C
	Crues	III.3	Généralisation des plans de prévention des risques d'inondation	5		R	C
		III.4	Schéma de maîtrise des eaux pluviales sur le bassin versant de la Moine	5	3	T	C
		III.5	Amélioration du Service d'Annonce des Crues (SAC) - Mise en place du service de Prévention des Crues (SPC)	5		T	C
		III.6	Programme de communication sur le rôle et la gestion des barrages	5	3	T - C	C
Concertation entre usages, valorisation de la voie d'eau, sensibilisation	IV.1	Définition des modalités de concertation entre les différents usages de la rivière à l'échelle des sous-bassins	6	3 + 2 + 4	T	T	
	IV.2	Actions de développement touristique	6	3 + 2 + 4	T	T	
	IV.3	Charte d'objectifs pour le développement touristique le long et sur la Sèvre nantaise et ses affluents	6		T	T	
Animation du SAGE	V.1	Structure de pilotage du SAGE	3			CLE	
	V.2	Identification des éléments de cohérence entre choix de développement et orientations du SAGE				CLE	
	V.3	Outil d'évaluation du SAGE				CLE	
	V.4	Programme global de communication pour la mise en œuvre du SAGE				CLE	
	V.5	Moyens d'animation du SAGE				CLE	

Tableau 7 : Synthèse des fiches actions du SAGE

Type
R = Réglementaire
C = Communication
T = Technique

Commission
A = Agricole
T = Tourisme
M = Milieu naturel

O = Ouvrages hydrauliques
C = Collectivités
T = Tourisme

5. Les actions proposées par la CLE au CRBV

La CLE, le 27 juin 2007, a décidé de rédiger le Contrat Régional de Bassin Versant par thème d'actions, tout en localisant les actions par territoire. 10 territoires ont été retenus : les sous-bassins des 7 syndicats de rivière, et les trois sous-bassins versants d'alimentation en eau potable (cf. carte 6) :

- la Bultière
- le Longeron
- le Ribou-Verdon

La CLE a priorisé comme territoire d'actions les trois sous-bassins versants d'alimentation en eau potable.

Il a semblé important à la CLE que le CRBV tente de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'application du SAGE. Dans ce but, un parallèle est effectué entre les actions proposées par la CLE et les fiches du SAGE. Pour des raisons de facilité de lecture et de synthèse, les actions similaires ont été regroupées au sein d'une fiche action synthétique.

Pour certaines fiches du SAGE, aucune action n'a pu être proposée (absence de maître d'ouvrage, projet non finalisé, budget insuffisant, action déjà réalisée ...).

Echéancier : Le programme du Contrat Régional du Bassin Versant de la Sèvre Nantaise devrait être mis en application à partir de septembre 2008, pour s'achever en septembre 2011. Un second CRBV pourra être envisagé, sur la période 2010-2013, afin de permettre la réalisation de nouveaux projets.

Plusieurs maîtres d'ouvrage ont démarré leur projet avant la signature du CRBV. Leurs projets font l'objet d'une demande de dérogation, notée D dans la dernière colonne du tableau.

5.1. La qualité de l'eau

5.1.1. Alimentation en Eau Potable (AEP)

La priorité de la Commission Locale de l'Eau est de travailler sur l'amélioration de la qualité de l'eau des trois bassins d'alimentation en eau potable présents sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Deux sous-bassins versants font déjà l'objet de démarches contractualisées :

- le **bassin versant de la Bultière** : contrat EVE 2004-2008 porté par le **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Vals de Sèvre**. Il traite de l'ensemble des pollutions : phytosanitaires, nitrates, matière organique et phosphore. Le bassin versant de la Bultière est en contentieux avec l'Europe depuis le 31 janvier 2008. Un plan de gestion est en cours d'élaboration.
- le **bassin versant du Ribou-Verdon** : plan de gestion Ribou-Verdon porté par la **Communauté d'Agglomération du Choletais**. Il est ciblé sur la matière organique et le phosphore, compte-tenu des dépassements des seuils réglementaires en matière organique.

A noter que sur le bassin versant de l'Ouin, un programme coordonné est déjà en place.

Le Bassin de Ribou-Verdon

Le bassin de Ribou-Verdon fait l'objet d'une dérogation pour sa production d'eau potable. En effet, l'eau brute prélevée au niveau du barrage de Ribou dépasse parfois le seuil réglementaire de 10 mg/L de matières organiques, fixé par le décret 1220 du 20 décembre 2001 (limite de qualité des eaux destinées à la potabilisation). Un plan de gestion de la ressource en eau a donc été validé en décembre 2004. Il aura une durée de cinq ans.

Ce plan s'inscrit dans une logique de bassin versant et dans celle du SAGE de la Sèvre Nantaise. Il constitue une démarche d'amélioration de la qualité de l'eau déclinée sur l'ensemble du bassin versant en amont de la prise d'eau de Ribou. Ce bassin de 13 700 hectares s'étend sur 12 territoires communaux :

- en Maine-et-Loire : Maulévrier, Toutlemonde, Mazières en Mauges, Yzernay, La Tessouale, Chanteloup les Bois, Nuaillé*, Les Cerqueux*, Cholet
- en Deux-Sèvres : Saint Pierre des Echaubrognes, Loublande*, Saint Aubin de Baubigné*.

*Ces communes n'appartiennent pas au périmètre du SAGE de la Sèvre Nantaise.

Communes	Surface communale (ha) dans le bassin du Ribou	% du territoire communal dans le bassin du Ribou
Maulévrier (49)	3 339	100
Yzernay (49)	2 419	57
St-Pierre-des-Echaubrognes (79)	2 079	60
Toutlemonde (49)	1 281	100
La Tessouale (49)	1 086	50
Chanteloup-les-Bois (49)	1 026	37
Mazières-en-Mauges (49)	773	82
St-Aubin-de-Baubigné (79)	443	5
Nuaillé (49)	412	17
Cholet (49)	322	5
Loublande (79)	301	45
Les Cerqueux-de-Maulévrier (49)	284	12
TOTAL	13 765	

Tableau 8 : Territoire du bassin de Ribou-Verdon

La Communauté d'Agglomération du Choletais (la CAC) est chargée de mettre en œuvre le plan de gestion.

Les objectifs exposés dans le plan de gestion sont les suivants :

- Non-dépassement du seuil réglementaire de 10mg/L de matières organiques dans les eaux brutes de Ribou.
- Respect des objectifs du SAGE de la Sèvre Nantaise, qui précise de ne pas dépasser 8mg/L de matière organique d'ici 2010.
- Détermination d'objectifs et de moyens sur chaque action définie dans le plan de gestion.
- Mise en place par la CAC d'un suivi qualité de l'eau du bassin plus précis.

L'enjeu majeur du plan de gestion est celui de la reconquête de la qualité de l'eau brute captée, en réduisant la matière organique présente dans le lac de Ribou. Cette matière organique provient pour 50 % des apports du bassin versant (flux entrant) et pour 50 % du développement d'algues (production interne à la retenue). Le plan de gestion vise à réduire la pollution à la source en actionnant trois leviers :

- 1 - réduction des flux entrants de matières organiques
- 2 - réduction des flux de phosphore particulaire, responsable de la prolifération d'algues dans la retenue.
- 3 - réduction du phosphore présent dans les vases.

Compte tenu de la faible quantité de sédiments présente dans la retenue de Ribou, le 3^{ème} levier d'action n'a pas été retenu. Le groupe de travail a décidé de privilégier la réduction des flux de matières organiques et de phosphore, toute intervention curative sur les sédiments sans recherche préalable de réduction des flux entrants apparaissant comme non efficiente aux yeux du groupe de travail.

Le plan de gestion se compose de 29 actions (cf. tableau page suivante) :

Remarque : Le plan de gestion a été présenté à la Région Pays de la Loire par la CAC le 7 février 2008.

THEMES		ACTIONS
A	Agriculture durable	1. Mise en place d'un Contrat d'Agriculture Durable (CAD) spécifique au bassin versant du captage de Ribou
B	Mise aux normes agricoles	2. Organisation de journées techniques "Mise aux normes des installations d'élevage" 3. Réalisation de pré-études 4. Réalisation de DEXEL 5. Achèvement des travaux de mise aux normes engagés (PMPOA 2)
C	Surveillance pollution	6. Mise en place d'un programme de suivi (Police ICPE et Police de l'Eau) 7. Mise en place d'un "plan d'alerte pollutions"
D	Occupation du sol, pratiques culturales	8. Lancement d'une campagne de sensibilisation et conseil auprès des prescripteurs des exploitants agricoles 9. Accompagnement de démarches "approche globale d'exploitation" 10. Organisation d'une demi-journée technique "Plan de fumure" 11. Organisation d'une journée technique "Favoriser les prairies" 12. Encouragement à la mise en place d'inter-cultures 13. Organisation d'une journée technique "Plantation de haies et aménagement" 14. Incitation à la mise en place de bandes enherbées
E	Stations d'épuration et réseaux d'eaux usées	15. Réalisation d'études-diagnostics des systèmes d'assainissement collectifs et des schémas directeurs 16. Réalisation de travaux 17. Réalisation de zonages eaux usées 18. Sensibilisation des abonnés du service assainissement
F	Assainissement autonome	19. Mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) 20. Réalisation d'inventaires des Assainissements Non Collectifs (ANC) 21. Incitation à la réhabilitation des ANC non conformes 22. Sensibilisation des particuliers au bon fonctionnement des ANC
G	Ruissellement urbain	23. Réalisation de diagnostics des réseaux eaux pluviales et schémas directeurs 24. Réalisation de travaux 25. Mise en place des zonages eaux pluviales
H	Rejets industriels	26. Etude diagnostic de la station autonome de la Société Cailleton 27. Travaux pour amélioration du système existant
I	Gestion des espaces Communautaires	28. Suivi de la qualité de l'eau du bassin versant 29. Gestion différenciée des espaces communautaires situés sur le bassin : réhabilitation de zones humides, arrachage de Jussie, entretien végétation

Tableau 9 : Récapitulatif des actions du plan de gestion de Ribou-Verdon

Il est finalement possible de percevoir le plan de gestion de Ribou-Verdon comme étant la première étape d'une démarche d'engagement qualité sur le bassin versant

Le bassin de Ribou-Verdon présente l'avantage d'être porté par une unique structure, et d'avoir à sa disposition un plan de gestion adapté. La CLE a estimé que mettre en valeur ces atouts était intéressant pour la mise en œuvre du SAGE. Il apparaît très intéressant de considérer le bassin du Ribou-Verdon comme un bassin test pour ce CRBV n°1, afin de voir si le plan de gestion permet une reconquête de la qualité de l'eau et des milieux.

La CLE a donc proposé d'inscrire au CRBV plusieurs actions du plan de gestion du bassin de Ribou-Verdon. Celles liées à l'alimentation en eau potable sont présentées dans le tableau suivant.

Les actions et les maîtres d'ouvrage

Les quatre actions proposées appartiennent au plan de gestion de Ribou-Verdon.

L'action 1 consiste à protéger la ressource et le milieu aquatique par l'aménagement d'espaces tampons, la mise en place de clôtures agricoles et la renaturation de zones humides.

L'action 2 est une étude qui vise à établir un plan de gestion adaptée sur deux secteurs. L'action 3 permettra de limiter l'érosion des berges, le ravinement, les particules en suspension dans l'eau, sur un secteur en amont du barrage de Ribou, sensible à l'érosion.

L'action 4 permettra d'accroître considérablement la connaissance de ce sous-bassin, les causes des pollutions, et de proposer des actions adaptées tout en sensibilisant de façon pertinente le monde agricole.

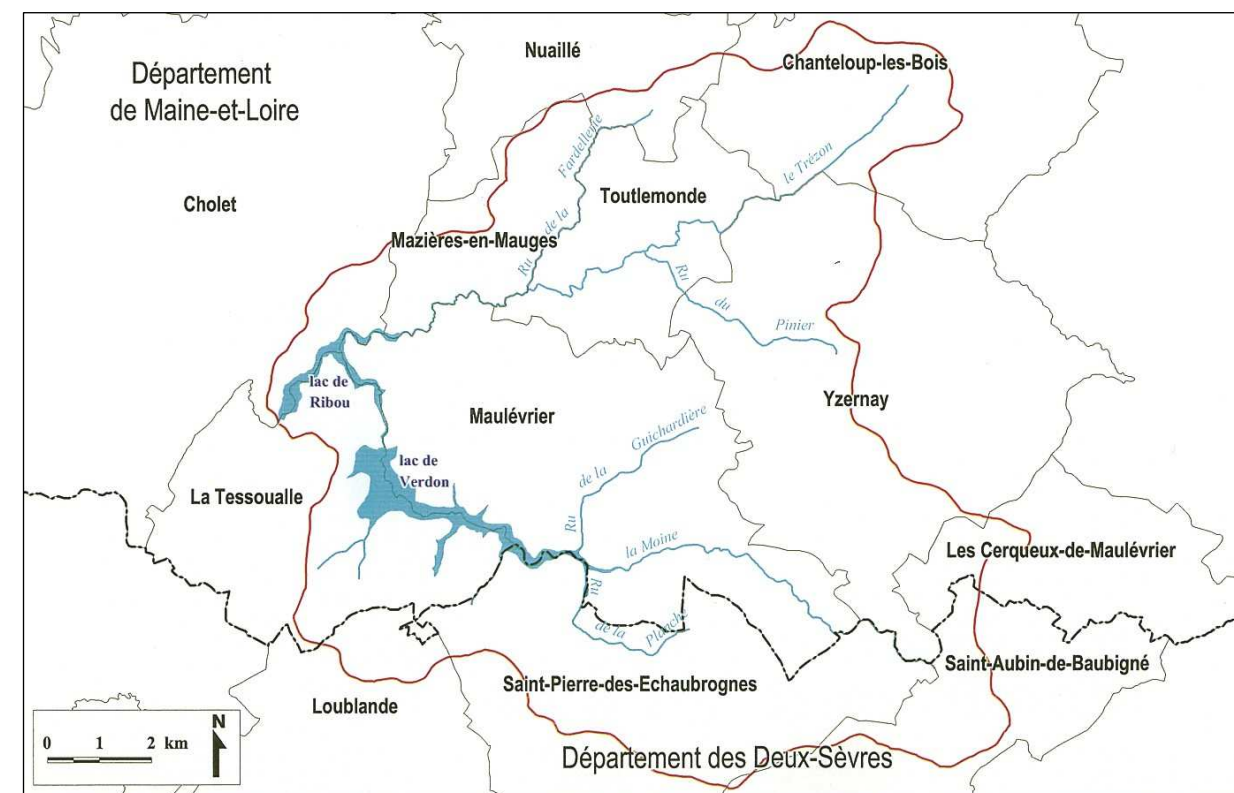
Le maître d'ouvrage de ces actions est la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Le coût de ces actions représente 6% du coût total du CRBV.

N° fiche SAGE	Fiche	Action	Priorité	Type	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Taux de subvention Région	Subvention Région	D
I.1	1	Préservation et entretien des prairies et zones humides dans les périmètres sensibles des captages de Ribou et de la Rucette	1	T	Communauté d'Agglomération du Choletais	408 750 €	30%	122 625 €	O
I.1	2	Mise en place d'un programme de gestion concertée sur les espaces communautaires autour des lacs de Ribou et Verdon	1	E	Communauté d'Agglomération du Choletais	50 000 €	30%	15 000 €	N
I.1	3	Opération de génie végétal pour lutter contre l'érosion des berges des lacs de Ribou et Verdon	1	T	Communauté d'Agglomération du Choletais	20 000 €	65%	13 000 €	N
I.1, I.2	4	Réalisation de diagnostics environnementaux des exploitations agricoles du bassin versant de Ribou et du champ catant de la Rucette, pour l'élaboration d'actions adaptées et efficaces pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux	1	E	Communauté d'Agglomération du Choletais	40 000 €	45%	18 000 €	N

Tableau 10 : Synthèse des actions d'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin de Ribou-Verdon proposées au CRBV

T : Technique ; E : Etude ; R : Réglementaire ; C : Communication

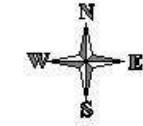


Carte 15 : Le bassin versant de Ribou (Source : CAC)

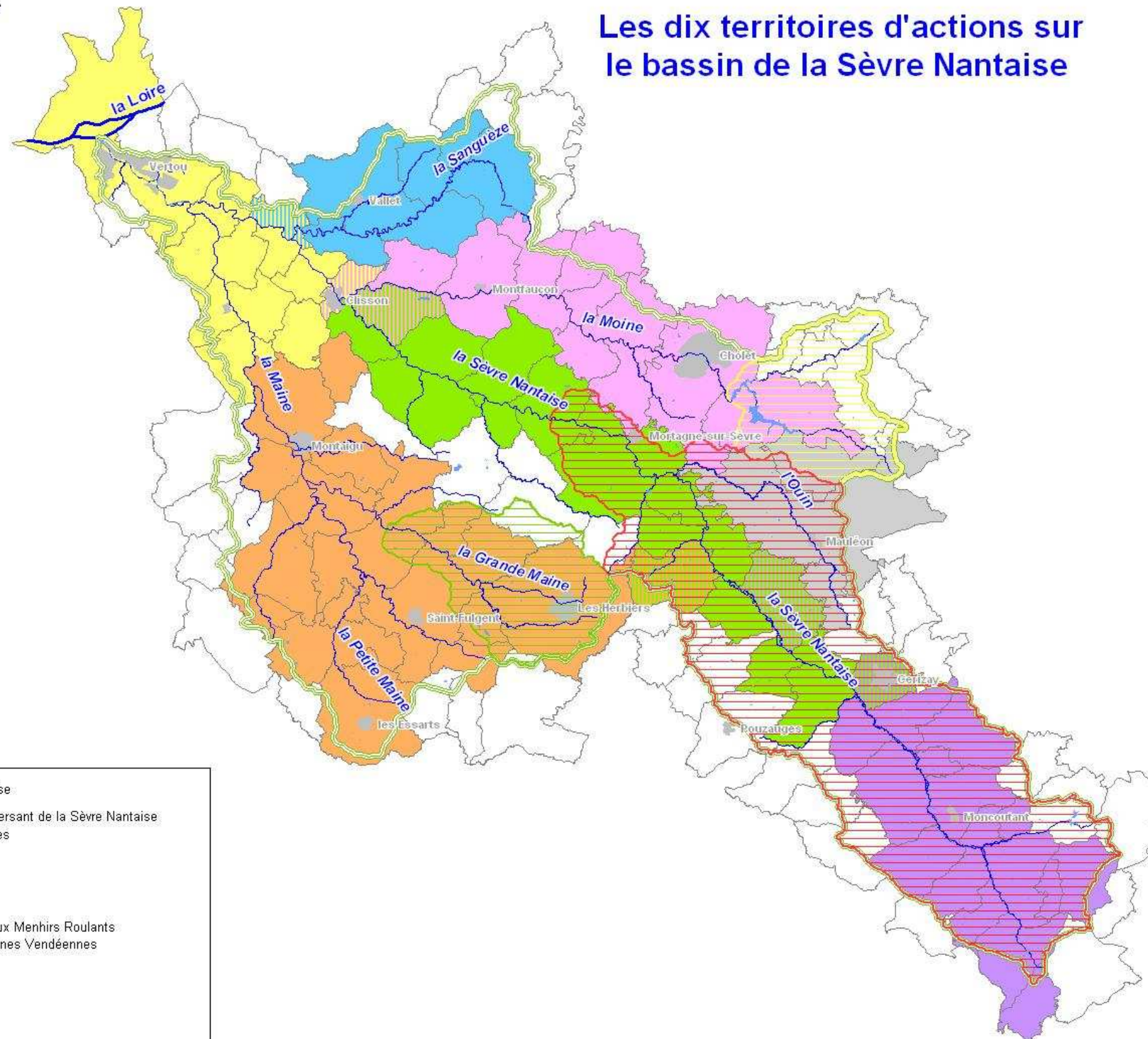


185, boulevard Aristide Briand
85 000 La Roche-sur-Yon
Tél : 02.51.07.02.13
www.sevre-nantaise.com

Novembre 2007



Les dix territoires d'actions sur le bassin de la Sèvre Nantaise



Légende

	Bassin Versant de la Sèvre Nantaise
	Communes situées sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise
Bassins Versants d'alimentation des barrages	
	Bultière
	Ribou
	Longeron
Syndicats de rivière	
	Syndicat Hydrolique de la Sèvre aux Menhirs Roulants
	Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes
	SIA de la Moine
	SEVRAVAL
	SIA de la Sanguèze
	SIVOM de Mauléon
	SMC Sources de la Sèvre

Référence : BDCarto@IGN 1999, BDCarthe@MATE-IGN 2004

Carte 16 : Les dix territoires d'actions sur le bassin de la Sèvre Nantaise

5.1.2. Agriculture

Une des causes de dégradation de la qualité de l'eau et des milieux sur le bassin de la Sèvre Nantaise est la pollution diffuse. Aussi, l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux passe également par des actions destinées au monde agricole.

Les actions et les maîtres d'ouvrage

Les quatre actions proposées sont très complémentaires :

L'action 5 permettra d'expérimenter un assainissement innovant : traitement groupé d'effluents agricoles et non agricoles.

Les actions 6 et 7 consistent en de la sensibilisation, de la formation, des diagnostics agricoles et un accompagnement technique des agriculteurs pour les aider à changer leurs pratiques.

Les maîtres d'ouvrage sont la Fédération Régionale des CIVAM (FRCIVAM) et la Coordination Agrobiologique.

Le coût de ces actions représente 5% du coût du CRBV.

N° fiche SAGE	Fiche	Action	Priorité	Type	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Taux de subvention Région	Subvention Région	D
1.2, 1.7	5	Action d'expérimentation : Promouvoir les filtres plantés de roseaux dans les mises aux normes agricoles et expérimenter l'installation associant agriculteurs et non agriculteurs pour l'assainissement par phytoépuration	1	T - C	FRCIVAM Pays de la Loire	50 000 €	56%	28 000 €	N
1.2, 1.4	6	Modifier ses pratiques de fertilisation et de travail du sol pour maîtriser l'érosion et le lessivage	3	T - C	Coordination AgroBiologique des Pays de la Loire	45 900 €	39,22%	18 000 €	N
1.2, 1.3	7	Accompagnement technique vers l'Agriculture Durable et les systèmes herbagers	3	T - C	FRCIVAM Pays de la Loire	126 000 €	65%	81 900 €	N

Tableau 11 : Synthèse des actions agricoles proposées au CRBV

T : Technique ; E : Etude ; R : Réglementaire ; C : Communication

5.1.3. Collectivités

Les actions et les maîtres d'ouvrage

Sur le territoire du SAGE, la majorité des maîtres d'ouvrage sont des communes ou des communautés de communes.

Le SAGE a proposé des objectifs ambitieux quant à la qualité physico-chimique des cours d'eau. Ces objectifs anticipent sur l'application de la Directive Cadre sur l'Eau car basés sur le bon état chimique des eaux à l'échéance 2015. Cet objectif a été calé sur la limite maximale de la classe "bonne" du SEQ Eau sur les principaux paramètres de pollution (matière organique, ammonium, phosphore). Le respect de ces objectifs repose sur les efforts de réduction des pollutions, qu'elles soient ponctuelles ou diffuses. La réduction des rejets ponctuels apparaît en particulier nécessaire car le diagnostic du SAGE a montré qu'elles sont particulièrement pénalisantes en période d'étiage, période la plus sensible pour la qualité des cours d'eau. Les performances des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées domestiques et industrielles doivent donc être calées sur ces objectifs.

Le SAGE a permis d'impulser une dynamique pour résorber les « points noirs » liés aux stations d'épuration peu performantes. Cette dynamique doit perdurer jusqu'à ne plus avoir aucune station d'épuration ne respectant pas les normes préconisées par le SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.

La concentration en produits phytosanitaires est très forte sur la Sèvre Nantaise et ses affluents (cf. tableau suivant). L'amélioration de la qualité sur ce paramètre constitue une priorité du SAGE Sèvre Nantaise. Cette action de lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides devra toucher l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires : agriculteurs, communes, jardiniers amateurs...et être complète : sensibilisation, formation, achat de matériels alternatifs, élaboration de plans de désherbage...

	Nombre de molécules identifiées	Somme des pesticides par station	Classe de qualité	Paramètre déclassant
Sèvre Nantaise	28	6.04		Glyphosate, diuron, isoproturon
Maine	27	5.95		Diuron, glyphosate, isoproturon, amino, simazine
Moine	26	3.37		Glyphosate, diuron

Tableau 12 : Synthèse et analyse des données 2006, CREPEPP Pays de la Loire

Pour que l'action soit le plus efficace possible, il serait pertinent de travailler sur des sous-bassins et si possible de mutualiser le matériel alternatif.

Une partie des communes du bassin de la Sèvre Nantaise est d'ores et déjà engagée dans cette démarche de réduction de l'utilisation des pesticides, et certaines communautés de communes ont déjà mutualisé les matériels (ex : la communauté de communes du Pays de Pouzauges). Certaines communes bénéficient des opérations EVE (Eau Vendée Environnement). Vendée Eau aide ces communes à rédiger leur plan de désherbage. Une stratégie de réduction de l'utilisation des pesticides y est engagée. Pour ce premier CRBV, il s'agit de continuer à montrer l'exemple. Le prochain CRBV devrait davantage concentrer les actions sur des sous-bassins.

Les communes qui bénéficient des opérations EVE, et qui donc ont ou vont avoir d'ici 2010 un plan de désherbage actualisé sont : Saint Fulgent, Chavagnes en Pailers, Les Herbiers, Mesnard la Barotière, Beaurepaire, Mouchamps, Vendrennes, La Gaubretière, Chambretaud, Bazoges en Pailers, La Boissière de Montaigu, St Laurent sur Sèvre, Pouzauges, Saint Michel Mt Mercure, La Flocellière, Montournais, Menomblet, St Pierre du Chemin, La Pommerai / Sèvre, St Mesmin, Chatelier Chateaurmur.

La Communauté de Communes du Pays des Herbiers se trouve sur deux territoires de SAGE : la Sèvre Nantaise et le Lay. La communauté de communes souhaite engager ses huit communes dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Cinq d'entre elles (Les Herbiers, Mesnard la Barotière, Beaurepaire, Mouchamps, Vendrennes) bénéficient des opérations EVE et pourront réaliser leur plan de désherbage dans ce cadre (plan de désherbage réalisé, en cours ou programmé en 2008). Les trois communes restantes souhaitent s'inscrire dans le CRBV pour pouvoir réaliser leur plan de désherbage.

Par ailleurs, une opération « Site pilote Zéro désherbant » est lancée pour la semaine du développement durable 2008 sur le territoire de la communauté de communes, avec la mise en place de panneaux d'information à destination du grand public et des articles d'information dans les journaux communaux et intercommunaux. Cette opération est menée en partenariat avec le programme EVE.

Le coût de ces actions représente 9% du coût total du CRBV.

N° fiche SAGE	Fiche	Action	Priorité	Type	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Taux de subvention Région	Subvention Région	D
1.9, 1.10	8	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides non agricoles	1	T - C	Mairies et Communautés de Communes : Nantes Métropole, Les Epesses, St Mars la Réorthe, St Paul en Pareds (Communauté de communes du Pays des Herbiers), Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Montaigu, Vallet, Cholet, Vertou	428 402 €	60,59 %	259 561 €	O

Tableau 13 : Synthèse des actions des collectivités proposées au CRBV

T : Technique ; E : Etude ; R : Réglementaire ; C : Communication

5.2. La qualité des milieux aquatiques et du patrimoine biologique et bâti lié à l'eau

Les zones humides

Le bassin de la Sèvre Nantaise comporte de nombreuses zones humides qui assurent des fonctions de régulation des eaux et écologiques : mosaïque de milieux intéressants (prairies inondables, zones humides, annexes hydrauliques), présence d'espèces floristiques d'intérêt (Fritillaire pintade), intérêts ornithologiques et entomologiques.

Actuellement, aucun inventaire des milieux, des habitats et des espèces n'a été réalisé de façon globalisée sur l'ensemble du linéaire des cours d'eau de la Sèvre Nantaise. Or, la présence de zones humides intéressantes est avérée mais non prise en compte malgré le fait qu'elles constituent des zones d'épuration de l'eau sur un bassin en proie à de nombreux problèmes de pollutions diffuses. Egalement les zones humides sont des habitats patrimoniaux, menacés par endroits, et support d'une faune et d'une flore en régression. Enfin, il n'y a quasiment aucune section de ces rivières et de leurs zones humides connexes qui fasse l'objet d'une préservation et d'une gestion ciblée sur la préservation du patrimoine naturel.

Ainsi, les zones humides sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise sont peu nombreuses, sont de petites tailles, et sont très souvent détruites par des projets d'aménagements (création de plans d'eau, ...).

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise a retenu comme orientation prioritaire l'amélioration de la connaissance et de la gestion des zones humides. Le SAGE demande notamment aux communes en cours d'élaboration ou de révision de leurs documents d'urbanisme, de réaliser un diagnostic environnemental (inventaire des zones humides et des haies de leur territoire, analyse et mesures de gestion appropriées).

Les objectifs du SAGE sur la thématique « zones humides » sont :

- Améliorer la connaissance sur le bassin
- Sensibiliser les acteurs locaux
- Assurer une gestion cohérente des zones humides

Plusieurs maîtres d'ouvrage souhaitent travailler sur cette thématique : l'IIBSN, les syndicats de rivière, des communes et communautés de communes. Le coût de ces actions représente 13% du coût du CRBV.

N° fiche SAGE	Fiche	Action	Priorité	Type	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Taux de subvention Région	Subvention Région	D
II.1, II.2, II.3	9	Mise en place d'une gestion adéquate des zones humides du bassin de la Sèvre Nantaise	1	T	IIBSN, Communes ou communautés de communes	233 800 €	60.52 %	141 500 €	O
II.3	10	Réhabilitation et restauration de zones humides	1	T	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Sanguèze, Mairie de Vertou et Communauté d'Agglomération du Choletais	475 646 €	30,84%	147 053 €	O
II.3, II.4	11	Création de zones humides tampon pour des flux de bassin versant	1	T	Syndicat des Maines vendéennes	160 264 €	50%	80 132 €	N

Tableau 14 : Synthèse des actions portant sur les zones humides proposées au CRBV

T : Technique ; E : Etude ; R : Réglementaire ; C : Communication

Les rivières

La Sèvre Nantaise et ses affluents sont fortement altérés. Un Contrat Restauration Entretien a été élaboré de 2006 à début 2008, et sera mis en œuvre sur la période 2008-2013. Il doit permettre de reconquérir la qualité du milieu dans un objectif de respect de la Directive Cadre sur l'Eau. Les maîtres d'ouvrage sont l'IIBSN, les syndicats de rivière, la Communauté d'Agglomération du Choletais.

La thématique ouvrage est un pan important de l'action sur les milieux aquatiques. En effet, les cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise ont été aménagés au fil des temps. Des nombreux ouvrages hydrauliques ont été créés afin d'exploiter la force hydraulique. Les usages ancestraux ont depuis disparu. Par ailleurs, certains d'entre eux ont été modernisés (clapets...) ou créés de toute pièce lors de la deuxième moitié du XXème siècle. La plupart de ces ouvrages ne sont plus manœuvrés et sont aujourd'hui très pénalisant pour la vie du cours d'eau. Les diagnostics établis dans le cadre de l'état des lieux de la DCE ont mis en évidence le fait que la morphologie des cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise est un frein pour atteindre le bon état en 2015. En effet, ces ouvrages maintiennent des niveaux haut et constant, faisant disparaître les zones d'écoulement libre, ce qui entraîne : stagnation et réchauffement de l'eau, amplification des phénomènes d'eutrophisation, banalisation des milieux, disparition des espèces patrimoniales au profit des espèces les moins polluosensibles, etc... Ils sont par ailleurs souvent des obstacles à la migration des poissons (aussi bien les migrateurs amphihalins tel que l'anguille que les espèces locales) et au libre écoulement des sédiments. La réduction de la ligne d'eau par effacement partiel ou

complet de l'ouvrage permet de limiter ces impacts négatifs. Ils sont aujourd'hui des actions novatrices, parfois source de conflit au niveau local, que les syndicats de rivière souhaitent mettre en œuvre. Des études seront programmées pour étudier comment réduire l'impact des ouvrages.

Une des actions à mettre en œuvre est l'amélioration de la gestion hydraulique. En effet, de nombreux ouvrages sont bloquants, maintenant des niveaux constants. Il n'est pas toujours possible d'envisager un effacement. Une amélioration de la gestion des vannes est une solution alternative qui permet alors de réduire l'impact de l'ouvrage en assurant un auto-curage en période hivernale, en baissant temporairement ou de manière permanente la ligne d'eau. L'impact sur la continuité est toutefois limité.

- Ouverture hivernale : pour faciliter la remontée des espèces piscicoles durant les périodes de reproduction vers les sites propices
- Ouverture temporaire : gérer, par le respect de la cote légale de retenue, les écoulements et le niveau d'eau du bief en ouvrant ou en fermant les vannages au bon moment
- Ouverture permanente : retrouver un écoulement libre sur l'ensemble du bief amont de l'ouvrage et faciliter le franchissement piscicole en période de crue.

Afin de réaliser ce type d'opération d'ouverture de vannes, il est parfois nécessaire d'intervenir sur la structure de l'ouvrage afin de rendre les vannages fonctionnels, d'où une réfection de l'ouvrage.

L'ouvrage de Bois Chaudeau, concerné sur la Sanguèze, est un ouvrage privé pour lequel une convention de gestion avec le syndicat pourrait être passée.

Cette action se déroulera à partir de 2011.

Le brochet est l'espèce repère du SAGE. Or, il y a actuellement une insuffisance de zones de frayères du fait de la disparition des zones humides en fonds de vallée. De plus, les brochets ont des difficultés pour remonter les cours d'eau du fait de la présence de nombreux ouvrages. Aussi, le contexte piscicole étant moyen à médiocre sur le bassin versant, il semble nécessaire d'assurer la reproduction des brochets pour ainsi restaurer la qualité piscicole et les fonctionnalités écologiques des cours d'eau et zones humides. Pour cela, il faut faire de la restauration douce des fonctionnalités écologiques des cours d'eau et zones humides.

Le coût de ces actions représente 38 % du coût total du CRBV.

N° fiche SAGE	Fiche	Action	Priorité	Type	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Taux de subvention Région	Subvention Région	D
II.2 à II.12	12	Abreuvoir, clôtures et gués à aménager	1	T	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat des Maines Vendéennes, Communauté d'Agglomération du Choletais	347 312	30%	104 194	O
II.2 à II.12	13	Communication et mise en valeur des opérations d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques	1	C	Syndicats de rivière, IIBSN	123 188	20.97%	25 833	N
II.2 à II.12	14	Gestion des embâcles et des arbres tombés dans le lit de la rivière	1	T	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Sanguèze, Syndicat de la Moine, Syndicat des Maines Vendéennes	121 275	30%	36 383	N
II.2 à II.12	15	frayères à brochet à aménager	1	T	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat de la Sanguèze, Syndicat des Maines vendéennes	84 916	30%	25 475	N

II.2 à II.12	16	Travaux sur ouvrage : restauration de la continuité (franchissement piscicole sur ouvrages)	1	T	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat de la Sanguèze, Syndicat des Maines vendéennes	245 922	32.13%	79 039	N
II.2 à II.12	17	Travaux sur ouvrage : restauration de la ligne d'eau (effacement, arrasement...)	1	T	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat de la Sanguèze, Syndicat des Maines vendéennes	631 069	30%	189 321	N
II.2 à II.12	18	Plantation de ripisylve	1	T	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat de la Sanguèze, Syndicat des Maines Vendéennes	220 766	33,92%	75 080	N
II.2 à II.12	19	Protection de berges	2	T	Syndicat SEVRAVAL	205 114	48,78%	100 045	O
II.2 à II.12	20	Renaturation des petits cours d'eau : blocs et mini-seuils	1	T	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Sanguèze, Syndicat de la Moine, Syndicat des Maines Vendéennes	125 211	30%	37 563	N
II.2 à II.12	21	Projet de renaturation de la Moine en amont de Cholet : site pilote d'expérimentation d'effacement d'ouvrage hydraulique sur les biefs du Plessis et de la Nombrière	1	T	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine (SIAM)	56 640	30%	16 992	O
II.2 à II.12	22	renaturation de cours d'eau : réduction de section	1	T	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine (SIAM)	132 158	30%	39 647	N
II.2 à II.12	23	travaux de restauration de la végétation riveraine	1	T	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat des Maines Vendéennes, Communauté d'Agglomération du Choletais	706 511	36.58 %	258 452	N
II.2 à II.12	24	retrait de végétation aquatique envahissante	1	T	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat des Maines Vendéennes	75 323	20%	15 065	N
II.2 à II.12	25	retrait de végétation exotique envahissante de berge	1	T	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat de la Sanguèze	46 046	20%	9 209	N
II.2 à II.12	26	Suivi des actions	1	T	IIBSN, Syndicat de la Sanguèze	56 452	30%	16 935	N
II.2 à II.12	27	Etude préalable à la restauration et à la mise en valeur de la Vertonne	3	E	Nantes Métropole	60 000	30%	18 000	N
II.2 à II.12	28	Travaux de restauration et de mise en valeur de l'Illette amont & de son affluent l'Orcherie	1	T	Nantes Métropole	233 232	5 %	11 662	N
II.2 à II.12	29	Programme de reboisement par des espèces locales en bordure de la Sèvre après l'abattage de peupliers	2	T	Mairie de Vertou	10 000	65%	6 500	O

II.2 à II.12	30	recensement des Frayeres et des zones potentielles de frayères à brochet	2	T	Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique	18 500	65%	12 025	O
II.2 à II.12	31	Etude de la qualité écologique de 4 affluents de la Sèvre Nantaise amont à vocation salmonicole : pêches électriques / IIBSN / recensement des zones potentielles de frayères à truite / analyse du milieu	2	E	Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	30 000	65%	19 500	N

Tableau 15 : Synthèse des actions « qualité des milieux » proposées au CRBV

T : Technique ; E : Etude ; R : Réglementaire ; C : Communication

5.3. La quantité d'eau

5.3.1. La gestion de l'irrigation

Le bassin de la Sèvre Nantaise connaît des étiages sévères. Pour réserver l'eau potable à des usages prioritaires, une action d'économie d'eau potable dans trois communes différentes (Vertou, Montaigu et Roussay) est proposée. Il s'agit de pérenniser une politique globale d'économies d'eau.

Le coût de cette action représente 10% du coût total du CRBV.

N° fiche SAGE	Fiche	Action	Priorité	Type	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Taux de subvention Région	Subvention Région	D
III.2	32	Mise en place d'actions d'économies d'eau potable	2	T	Mairies de Vertou, de Montaigu, de Roussay	444 000	65%	288 600	O

Tableau 16 : Synthèse des actions « Irrigation » proposées au CRBV

T : Technique ; E : Etude ; R : Réglementaire ; C : Communication

5.3.2. La gestion des crues : Mise en place du PAPI Travaux

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Travaux sera mis en œuvre sur la période 2008-2013. Il s'agit, comme son nom l'indique, de réduire la vulnérabilité face aux inondations.

Le coût de ces actions représente 3% du coût total du CRBV.

N° fiche SAGE	Fiche	Action	Priorité	Type	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Taux de subvention Région	Subvention Région	D
III.6	33	PAPI Travaux : Communication sur le fonctionnement des barrages de la Bultière, Ribou Verdon	2	C	Communauté d'Agglomération du Choletais, Vendée Eau	5 000	65%	3 250	N
III.3, III.5	34	PAPI Travaux : Etat des lieux précis des pratiques culturelles et des risques de ruissellement	2	E	IIBSN	35 000	50%	17 500	N
III.3, III.4, III.5	35	PAPI Travaux : Ralentissement dynamique sur des bassins tests	2	T	IIBSN	132 000	40%	52 800	N

Tableau 17 : Synthèse des actions « Inondation (PAPI) » proposées au CRBV

T : Technique ; E : Etude ; R : Réglementaire ; C : Communication

5.4. La concertation entre usages, la valorisation de la voie d'eau, la sensibilisation

5.4.1. La valorisation

Un des objectifs du SAGE est de valoriser la voie d'eau. Pour cela plusieurs actions sont proposées : réalisation de sentiers, découverte de la faune et de la flore de la rivière, ...

Les maîtres d'ouvrage sont l'IIBSN, des communes et communautés de communes.

N° fiche SAGE	Fiche	Action	Priorité	Type	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Taux de subvention Région	Subvention Région	D
IV.2	36	Découverte de la rivière et création d'un réseau de sentiers d'interprétation	2	T	Commune de Vertou, commune de Montaigu, Communauté de communes Moine et Sèvre	145 060	28.33 %	41 102	O
IV.2	37	Restauration des prés humides de la coulée verte de la Logne à Vallet	2	T	Vallet	137 300	65%	89 245	N

Tableau 18 : Synthèse des actions « Valorisation » proposées au CRBV

T : Technique ; E : Etude ; R : Réglementaire ; C : Communication

5.4.2. La communication - La sensibilisation

Pour accompagner l'ensemble des actions inscrites au CRBV, ainsi que préparer de prochains programmes d'actions, il est nécessaire de développer un volet communication-sensibilisation fort, qui touchera l'ensemble des acteurs de l'eau sur le bassin versant. Le SAGE est en effet un projet de territoire qui ne sera réellement compris, assimilé et opérationnel qu'avec la participation active du plus grand nombre. La CLE souhaite que le plan de communication à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise touche à la fois le grand public et l'ensemble des acteurs de l'eau. Il s'agit d'impliquer chaque personne dans ce projet.

Des campagnes de communication envers les particuliers (gestion des eaux usées et des eaux pluviales, désherbage, économies d'eau, utilisation de lessives sans phosphates, ...) seront développées sous forme de communiqués de presse, d'articles dans les bulletins municipaux et d'un temps fort annuel sur l'eau.

Le soutien des écoles proposant aux élèves des programmes pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques est envisagé afin de sensibiliser dès le plus jeune âge les enfants et par ricochet leurs parents à adapter un comportement éco-citoyen.

Les maîtres d'ouvrage

Plusieurs structures ont proposé des actions de communication et de sensibilisation :

- L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, pour l'ensemble des acteurs et de la population du bassin versant
- La Communauté d'Agglomération du Choletais, pour de la communication à destination de tous les acteurs locaux et du grand public

Les actions

L'IIBSN a élaboré un plan de communication global pour une durée de trois ans (2008-2010). Ce plan de communication a été approuvé par le Bureau de la Commission Locale de l'Eau, le 19 octobre 2007. Il a été décidé de participer à des événements pour toucher le grand public.

Les salons, foires et les manifestations sont l'occasion d'aller à la rencontre du grand public et de la population. Il s'agit de communiquer et de sensibiliser en priorité auprès des habitants du bassin versant de la Sèvre Nantaise. L'Institution participera à deux manifestations par an de 2008 à 2010.

En 2007, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise a mené un premier test et a participé à la semaine du développement durable à Atlantis à Saint-Herblain et à la foire du Chrono des Herbiers. La population locale ayant répondu favorablement, l'Institution a décidé de renouveler ce type d'actions.

En 2008, L'Institution a souhaité participer à la foire de Vertou car le thème retenu est « L'eau dans tous ses états » et au salon du tourisme régional de Cholet au cours duquel il sera proposé le jeu pédagogique « Jeu parcours les 100 secrets de la Sèvre Nantaise » qui consiste à présenter le territoire et les problèmes et les enjeux liés à l'eau.

Pour pouvoir « toucher » le grand public, il est important de cibler les actions que la population locale peut mener au quotidien pour pouvoir améliorer la qualité de l'eau et la ressource. C'est pourquoi, la communication sera axée en priorité sur les éco-gestes dans le cadre du SAGE.

Ces événements permettent aussi de communiquer sur le SAGE et les programmes qui y sont liés tels que le CRBV, de valoriser les actions exemplaires réalisées par nos partenaires dans le cadre du SAGE Sèvre Nantaise, et de manière plus générale de faire connaître le SAGE Sèvre Nantaise.

La participation à des événements (foires, salons, manifestations) fait partie du plan de communication globale de l'IIBSN. Pour cette communication, il est nécessaire de réaliser des affiches auto-portantes et un mobilier en lien avec le bassin versant de la Sèvre Nantaise pour faire découvrir le territoire et ses problématiques. Ces affiches et le mobilier permettraient de faire connaissance avec le SAGE Sèvre Nantaise, les éco-gestes et les actions qui sont entreprises par des messages clairs pour le grand public. Pour 2009 et 2010 et les années suivantes, l'Institution disposerait de ces visuels.

Le coût de ces actions représente 10% du coût total du CRBV.

N° fiche SAGE	Fiche	Action	Priorité	Type	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Taux de subvention Région	Subvention Région	D
V.4	38	Actions de communication et de sensibilisation destinées au grand public	2	C	Coordination AgroBiologique (CAB) des Pays de la Loire, IIBSN, Communauté d'Agglomération du Choletais	65 800	49,39%	32 500	N
V.4	39	Organisation de journées techniques à destination des acteurs du bassin versant de Ribou, sur les questions d'assainissement	2	T	Communauté d'Agglomération du Choletais	28 450	50%	14 225	N
V.4	40	Communiquer auprès des élus et des partenaires : une communication qui vise à renforcer l'adhésion au SAGE	2	C	IIBSN	32000	29,06%	9300	O
V.4	41	Mise en place d'un plan de communication sur le bassin versant de l'Illette, suite à la réalisation des travaux de restauration et de mise en valeur	2	C	Nantes Métropole	15 000	56%	8 400	O
V.4	42	Sensibilisation des scolaires à l'environnement	1	C	IIBSN	120 000	65 %	78 000	N

Tableau 19 : Les actions de communication et de sensibilisation

T : Technique ; E : Etude ; R : Réglementaire ; C : Communication

5.5. La vie du SAGE

5.5.1. L'animation

L'institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise se positionne en tant que coordonnateur de ce programme. A ce titre elle assure l'animation, la communication, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE.

L'équipe d'animation pour la mise en œuvre du SAGE au sein de l'IIBSN est principalement constituée de cinq personnes :

- Laure MESSAGER, animatrice du SAGE
- Sophie RAUX-MARTIN, géomaticienne
- Antoine CHARRIER, coordonnateur rivières-inondations
- Annabel DREILLARD, chargée de communication et de valorisation des cours d'eau
- Geneviève MORINEAU, secrétaire-comptable

Les techniciens de rivière, les techniciens des bassins eau potable, les partenaires agricoles, des collectivités, des industries représentent un relais important pour la réussite des actions. La majeure partie des actions ne sont pas en effet conduites par l'IIBSN mais par les maîtres d'ouvrage habituels et locaux.

Des échanges permanents sur la réalisation des actions sont donc à poursuivre et à amplifier pour la bonne conduite du programme.

Les actions intégrées dans le programme seront valorisées et diffusées au moyen de différents supports : Site internet de l'IIBSN, lettre de l'IIBSN, lettre du SAGE, bulletins municipaux, etc.

5.5.2. Le suivi et l'évaluation

Le suivi des actions du programme, leur évaluation au regard des objectifs fixés est une action fondamentale pour poursuivre la dynamique de bassin versant, recadrer les actions au fur et à mesure de leur avancée et assurer le bon déroulement du programme.

Chaque année, un tableau de bord de suivi du SAGE du type « Etat de la ressource, pressions subies, réponses apportées » sera réalisé et diffusé à l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à reprendre le logo « soyons SAGE pour que l'eau vive » dans toute opération de communication et à fournir à la cellule d'animation un bilan de l'opération.

Un suivi de la qualité de l'eau sera mis en place pour compléter le suivi actuel.

Le coût de ces actions représente 6% du coût total du CRBV.

N° fiche SAGE	N° Action	Fiche individuelle	Priorité attribuée par la CLE	Type	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Taux de subvention Région	Subvention Région	D
V.5	43	Animation et mise en œuvre du CRBV et du SAGE	1	-	IIBSN	240 000	40%	96 000	N
V.3	44	Suivi de la qualité de l'eau sur le bassin de la Sèvre Nantaise	1	T	IIBSN, Communauté d'Agglomération du Choletais	253 295	30%	75 989	N

Tableau 20 : Les actions de communication et de sensibilisation

T : Technique ; E : Etude ; R : Réglementaire ; C : Communication

6. Calendrier, coût et financement du programme du Contrat Régional de Bassin Versant par la Région des Pays de la Loire

Le montant total du CRBV s'élève à **7 222 568 euros** sur 3 ans. La Région Pays de la Loire est sollicitée à hauteur de **2 828 602 euros**, soit un taux de financement de **39.16 %**.

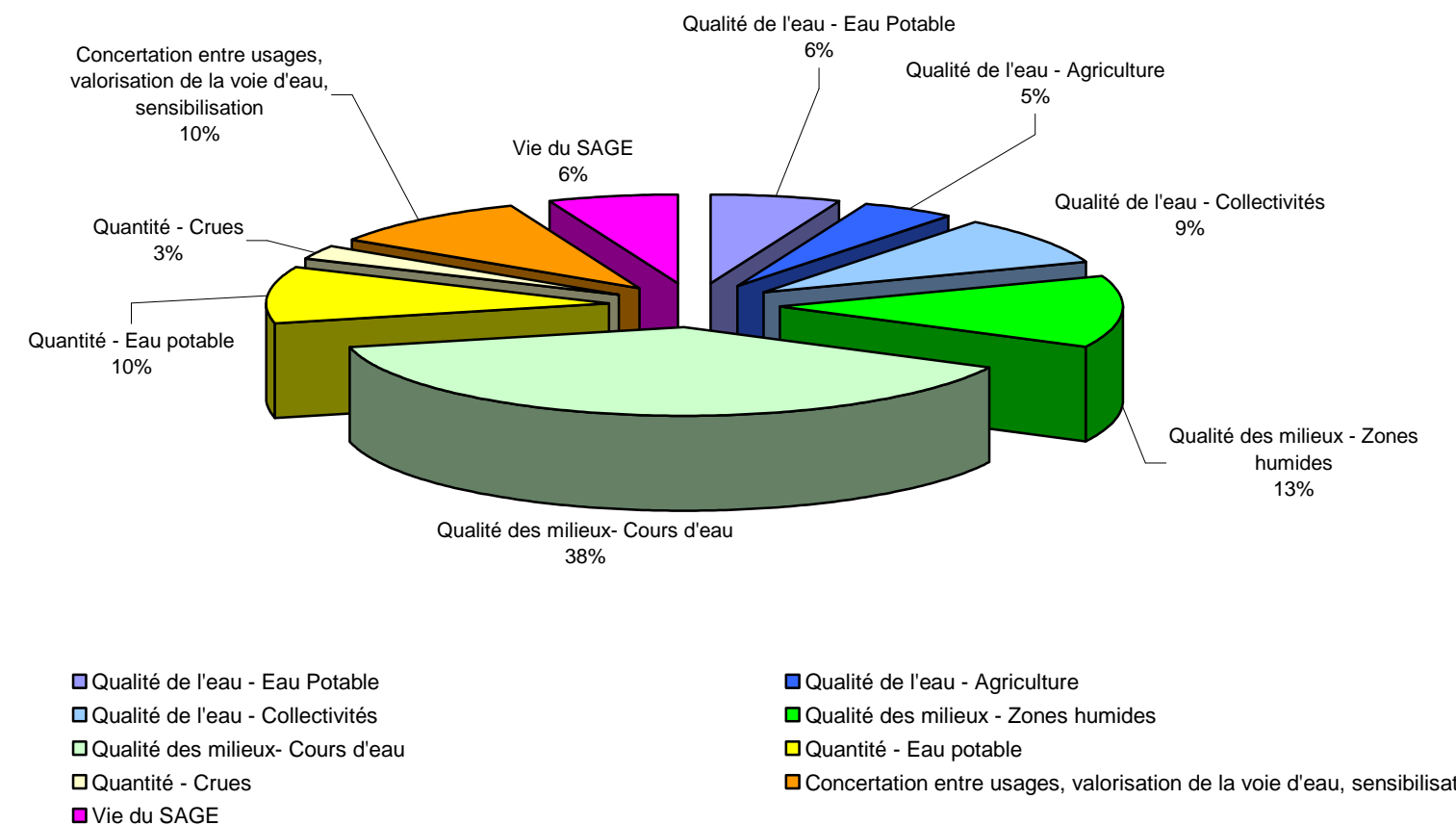
La communication (actions 6, 13, 33, 38, 39, 40, 41, 42) représente **6.06 %** du montant total du CRBV.

Répartition des coûts : cf. diagramme suivant.

Le tableau page suivante présente l'ensemble des actions, de leurs coûts et des subventions attribuées par la Région des Pays de la Loire.

La Région des Pays de la Loire est sollicitée pour participer à la mise en œuvre du SAGE dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant. Les autres partenaires financiers pouvant participer à la mise en œuvre du SAGE sont la Région Poitou-Charentes, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Etat dans le cadre du Plan Loire et du Contrat de Projet.

Répartition des coûts par thématiques



7. Le tableau de bord du CRBV : pour le suivi et la mise en œuvre des actions

7.1. Les demandes de dérogation

Le SAGE ayant été approuvé le 25 février 2005, et les démarches de préparation du CRBV commencées cette même année, certains maîtres d'ouvrage ont démarré leurs actions avant la signature du CRBV, et ont pour cela demandé à la Région des Pays de la Loire une demande de dérogation.

Le tableau suivant présente la liste des actions en cours ou pour lesquelles les maîtres d'ouvrage ont sollicité une dérogation.

Fiche	Action	Priorité du SAGE	Type	Maître d'ouvrage	Coût estimé	Subvention Région
1	Préservation et entretien des prairies et zones humides dans les périmètres sensibles des captages de Ribou et de la Rucette	1	T	Communauté d'Agglomération du Choletais	408 750 €	122 625 €
8	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides non agricoles	1	T - C	Mairies et Communautés de Communes : Nantes Métropole, Les Epesses, St Mars la Réorthe, St Paul en Pareds (Communauté de communes du Pays des Herbiers), Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Montaigu, Vallet, Cholet, Vertou	428 402 €	259 461 €
9	Mise en place d'une gestion adéquate des zones humides du bassin de la Sèvre Nantaise	1	T	IIBSN, Communes ou communautés de communes	233 800 €	141 500 €
10	Réhabilitation et restauration de zones humides	1	T	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Sanguèze, Mairie de Vertou et Communauté d'Agglomération du Choletais	475 646 €	147 053 €
12	Abreuvoir, clôtures et gués à aménager	1	T	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat des Maines Vendéennes, Communauté d'Agglomération du Choletais	347 312 €	104 194 €
19	Protection de berges	2	T	Syndicat SEVRAVAL	205 114 €	100 045 €
21	Projet de renaturation de la Moine en amont de Cholet : site pilote d'expérimentation d'effacement d'ouvrage hydraulique sur les biefs du Plessis et de la Nombretière	1	T	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine (SIAM)	56 640 €	16 992 €
29	Programme de reboisement par des espèces locales en bordure de la Sèvre après l'abattage de peupliers	2	T	Mairie de Vertou	10 000 €	6 500 €
30	recensement des Frayères et des zones potentielles de frayères à brochet	2	T	IIBSN	18 500 €	12 025 €
32	Mise en place d'actions d'économies d'eau potable	2	T	Mairies de Vertou, de Montaigu, de Roussay	444 000 €	288 600 €
36	Découverte de la rivière et création d'un réseau de sentiers d'interprétation	2	T	Commune de Vertou, commune de Montaigu, Communauté de communes Moine et Sèvre	145 060 €	41 102 €
40	Communiquer auprès des élus et des partenaires : une communication qui vise à renforcer l'adhésion au SAGE	2	C	IIBSN	32 000 €	9 300 €
41	Mise en place d'un plan de communication sur le bassin versant de l'Ilette, suite à la réalisation des travaux de restauration et de mise en valeur	2	C	Nantes Métropole	15 000 €	8 400 €
TOTAL					2 778 224 €	1 239 080 €

Tableau 21 : Récapitulatif des dérogations demandées

7.2. Le tableau de bord

Pour pouvoir évaluer l'intérêt du CRBV sur l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, il est nécessaire de suivre les actions et d'évaluer leur efficacité, leur pertinence. Les actions doivent donc être « mesurées » par des indicateurs, regroupés au sein d'un tableau de bord (cf. tableau récapitulatif des indicateurs page 25). Des mesures de qualité de l'eau effectuées sur le bassin soit par l'IIBSN, soit par des partenaires (CREPEPP, agence de l'eau, conseils généraux, ...) permettront d'affiner cette analyse.

Le tableau de bord permettra d'établir un bilan annuel du CRBV, ainsi qu'un bilan final à l'issue du CRBV de l'efficacité du contrat sur la qualité de l'eau et des milieux.

Ce tableau de bord devra être complété par une analyse des résultats du suivi de la qualité de l'eau et des milieux.

8. Les actions non comprises dans le CRBV en cours ou à venir sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise

Le bassin de la Sèvre Nantaise est de 2350 km² environ, et de nombreux maîtres d'ouvrage mettent en œuvre le SAGE. C'est pourquoi les actions présentées dans ce paragraphe ne sont pas exhaustives.

Actions CRE :

Plusieurs zones humides ont déjà été réhabilitées et restaurées. Ainsi, la zone humide de Touvois, zone de 2,15 hectares située à l'amont immédiat du lac de Verdon (zone tampon ayant un rôle épuratoire contribuant à la réhabilitation des milieux aquatiques), était en cours de comblement par des sédiments. Une extraction mécanique des zones envasées après vidange a été effectuée en 2007-2008, en respectant les dimensions initiales et la diversité des formes et natures des fonds, afin de retrouver un fonctionnement hydraulique optimum. Cette opération a permis de retrouver un meilleur écoulement et une autoépuration de l'eau au travers de la zone humide en empêchant le comblement progressif par les sédiments, et de retrouver les fonctionnalités naturelles de la zone humide. Les sédiments (principalement du sable) ont été épandus sur des parcelles agricoles selon un plan d'épandage. Le CRE II (2008-2012) a classé le ruisseau de la Planche (qui arrive dans la zone humide de Touvois) comme affluent prioritaire. Aussi, suite à ces travaux curatifs, des travaux préventifs seront effectués, afin d'éviter que cette zone humide ne se comble à nouveau. Le ruisseau fera l'objet d'aménagements spécifiques (abreuvoirs, clôtures...) qui seront réalisés par le syndicat de rivière afin de limiter l'érosion et le piétinement des berges.

Actions autres :

Des actions de sensibilisation agricoles sont mises en place. Egalement, sur le bassin de la Bultière, un plan de gestion est élaboré au cours de l'année 2008...

	N° action	Fiche individuelle	Coûts totaux (€ TTC)	Taux Région	Subventions totales	2008			2009			2010		
						Coût	Taux Région	Subvention Région	Coût	Taux Région	Subvention Région	Coût	Taux Région	Subvention Région
Qualité de l'eau	1	Préservation et entretien des prairies et zones humides dans les périmètres sensibles des captages de Ribou et de la Rucette	408 750	30%	122625	221 000	30%	66300	180 750	30%	54225	7 000	30%	2100
	2	Mise en place d'un programme de gestion concertée sur les espaces communautaires autour des lacs de Ribou et Verdon	50 000	30%	15000	0	30%	0	50000	30%	15000	0	30%	0
	3	Opération de génie végétal pour lutter contre l'érosion des berges des lacs de Ribou et Verdon	20 000	65%	13000	0	65%	0	0	65%	0	20 000	65%	13000
	4	Réalisation de diagnostics environnementaux des exploitations agricoles du bassin versant du champ catant de la Rucette, pour l'élaboration d'actions adaptées et efficaces pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux	40 000	45%	18000	0	45%	0	20000	45%	9000	20000	45%	9000
	5	Action d'expérimentation : Promouvoir les filtres plantés de roseaux dans les mises aux normes agricoles et expérimenter l'installation associant agriculteurs et non agriculteurs pour l'assainissement par phytoépuration	50 000	56%	28000	25000	56%	14000	25000	56%	14000	0	56%	0
	6	Modifier ses pratiques de fertilisation et de travail du sol pour maîtriser l'érosion et le lessivage	45 900	39,22%	18000	15300	39,22%	6000	15300	39,22%	6000	15300	39,22%	6000
	7	Accompagnement technique vers l'Agriculture Durable et les systèmes herbagers	126 000	65%	81900	42000	65%	27300	42000	65%	27300	42000	65%	27300
	8	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides non agricoles	428 402	60,59%	259 561	169 602	53,86%	91 341	246 800	65%	160 420	12 000	65%	7 800
Qualité des milieux	9	Mise en place d'une gestion adéquate des zones humides du bassin de la Sèvre Nantaise	233800	60,52%	141500	67800	53,45 %	36239	83000	63,41 %	52630	83000	63,41 %	52630
	10	Réhabilitation et restauration de zones humides	476 842	30,84%	147053	142 524	30,84%	43953	176312	30,84%	54373	158006	30,84%	48727
	11	Création de zones humides tampon pour des flux de bassin versant	160264	50%	80132	27508	50%	13754	105248	50%	52624	27508	50%	13754
	12	Abreuvoir, clôtures et gués à aménager	347312	30%	104194	41775	30%	12533	132581	30%	39774	172956	30%	51887
	13	Communication et mise en valeur des opérations d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques	123188	21%	25833	41860	21%	8778	38272	21%	8026	43056	21%	9029
	14	Gestion des embâcles et des arbres tombés dans le lit de la rivière	121 275	30%	36383	40425	30%	12128	40425	30%	12128	40425	30%	12128
	15	frayères à brochet à aménager	84916	30%	25475	43056	30%	12917	11960	30%	3588	29900	30%	8970
	16	Travaux sur ouvrage : restauration de la continuité (franchissement piscicole sur ouvrages)	245992	32,13%	79039	89700	32,13%	28821	76090	32,13%	24448	80132	32,13%	25747
	17	Travaux sur ouvrage : restauration de la ligne d'eau (effacement, arasement...)	631069	30%	189321	141368	30%	42410	96636	30%	28991	393065	30%	117920
	18	Plantation de ripisylve	220766	34,01%	75080	67487	34,01%	22952	75240	34,01%	25588	78039	34,01%	26540
	19	Protection de berges	205114	48,78%	100045	196742	48,78%	95962	4186	48,78%	2042	4186	48,78%	2042
	20	Renaturation des petits cours d'eau : blocs et mini-seuils	125211	30%	37563	7498	30%	2249	63929	30%	19179	53785	30%	16136
	21	Projet de renaturation de la Moine en amont de Cholet : site pilote d'expérimentation d'effacement d'ouvrage hydraulique sur les biefs du Plessis et de la Nombrière	56640	30%	16992	7978	30%	2393	8072	30%	2422	40590	30%	12177
	22	renaturation de cours d'eau : réduction de section	132158	30%	39647	0	30%	0	0	30%	0	132158	30%	39647,4
23	travaux de restauration de la végétation riveraine	706511	36,58%	258452	188305	36,58%	68885	241225	36,58%	88244	276981	36,58%	101324	
24	retrait de végétation aquatique envahissante	75323	20%	15065	23728	20%	4746	27675	20%	5535	23920	20%	4784	
25	retrait de végétation exotique envahissante de berge	46046	20%	9209	12917	20%	2583	16146	20%	3229	16983	20%	3397	
26	Suivi des actions	56452	30%	16935	30978	30%	9293	0	30%	0	25474	30%	7642	
27	Etude préalable à la restauration et à la mise en valeur de la Vertonne	60000	30%	18000	0	30%	0	0	30%	0	60000	30%	18000	
28	Travaux de restauration et de mise en valeur de l'Illette amont & de son affluent l'Orcherie	233232	5%	11662	100000	5%	5000	133232	5%	6662	0	5%	0	
29	Programme de reboisement par des espèces locales en bordure de la Sèvre après l'abattage de peupliers	10000	65%	6500	0	65%	0	10000	65%	6500	0	65%	0	
30	recensement des frayères et des zones potentielles de frayères à brochet	18500	65%	12025	11000	65%	7150	7500	65%	4875	0	65%	0%	
31	Etude de la qualité écologique de 4 affluents de la Sèvre Nantaise amont à vocation salmonicole	30000	65%	19500	10000	65%	6500	10000	65%	6500	10000	65%	6500	
Quantité d'eau	32	Mise en place d'actions d'économies d'eau potable	444000	65%	288600	299000	65%	194350	145000	65%	94250	0	65%	0
	33	PAPI Travaux : Communication sur le fonctionnement des barrages de la Bultière, Ribou Verdon et Pont Rousseau	5000	65%	3250	0	65%	0	5000	65%	3250	0	65%	0
	34	PAPI Travaux : ETAT des lieux précis des pratiques culturales et des risques de ruissellement	35000	50%	17500	0	50%	0	35000	50%	17500	0	50%	0
	35	PAPI Travaux : Ralentissement dynamique sur des bassins tests	132000	40%	52800	20000	40%	8000	112000	40%	44800	0	40%	0
Concertation entre usages, valorisation de la voie d'eau, sensibilisation	36	Découverte de la rivière et création d'un réseau de sentiers d'interprétation	145060	28,33%	41102	65780	28,33%	18638	74280	28,33%	21047	5000	28,33%	1417
	37	Restauration des prés humides de la coulée verte de la Logne à Vallet	137300	65%	89245	0	65%	0	65575	65%	42624	71725	65%	46621
	38	Actions de communication et de sensibilisation destinées au grand public	65800	49,39%	32500	37600	49,39%	18571	24600	49,39%	12150	3600	49,39%	1778
	39	Organisation de journées techniques à destination des acteurs du bassin versant de Ribou, sur les questions agricoles et	28450	50%	14225	14225	50%	7113	14225	50%	7113	0	50%	0

		d'assainissement												
	40	Communiquer auprès des élus et des partenaires : une communication qui vise à renforcer l'adhésion au SAGE	32000	29,06%	9300	17000	29,06%	4940	7500	29,06%	2180	7500	29,06%	2180
	41	Mise en place d'un plan de communication sur le bassin versant de l'Ilette, suite à la réalisation des travaux de restauration et de mise en valeur	15000	56%	8400	15000	56%	8400	0	56%	0	0	56%	0
	42	Sensibilisation des scolaires à l'environnement	120000	65%	78000	0	65%	0	60000	65%	39000	60000	65%	39000
Vie du SAGE	43	Animation et mise en œuvre du CRBV et du SAGE	240 000	40%	96000	80000	40%	32000	80000	40%	32000	80000	40%	32000
	44	Suivi de la qualité de l'eau sur le bassin de la Sèvre Nantaise	253295	30%	75989	44432	30%	13330	154432	30%	46330	54432	30%	16330
	TOTAL		7 222 568	39,16%	2 828 602	2 358 588	40,26%	949 528	2 715 191	40,35%	1 095 543	2 148 721	36,46%	783 504

Tableau 22 : Récapitulatif des actions, de leurs coûts et des subventions demandées à la Région

	Action	Indicateurs d'actions	Indicateurs de résultats		
Qualité de l'eau	Alimentation en Eau Potable	1	Réalisation de plantations : nb de m Linéaire de clôtures	Nombre de baux signés Qualité de l'eau et de la qualité écologique des milieux (richesse et diversité)	
		2	Organisation de réunions de concertation (acteurs...) Définition des enjeux Validation du programme d'actions	Rapport d'étude	
		3	Réalisation des travaux	Linéaire de rives protégées	
		4	nombre de diagnostics réalisés	volume de pollution par exploitations (état des lieux et progression) linéaire de haies plantées et/ou aménagées surface de zones humides entretenues Surface de prairies	
	Agriculture	5	Nombre de réunions de groupe Documents pédagogiques nb de journées publiques d'échanges	Nombre de dispositifs installés Nombre d'agriculteurs impliqués Nombre de Filtres plantés associant des particuliers Nombre de particuliers et nombre d'exploitation associés	
		6	Nb de producteurs en formation Nb de diagnostics et plans d'interventions culturelles réalisés	Nb de producteurs qui s'engagent à adopter de meilleures pratiques Pratiques modifiées ? Par quoi sont-elles remplacées ?	
		7	Nb de formations réalisées, nb d'inscrits nombre de visites de ferme et nombre de visiteurs nombre de diagnostics technico-économiques	Respect du cahier des charges du dispositif C des MAE Nombre de fermes passées en systèmes herbagers	
	Collectivités	8 ¹	Réalisation du plan de désherbage Nb et type d'actions de communication sur le sujet Achat du matériel Nombre d'agents formés	Quantité de molécules appliquées chaque année Surface entretenue sans pesticides/surface initialement désherbée chimiquement Nb de communes ayant signé la charte d'engagement de la CREPEPP et niveau atteint pour chacune d'elles Nb de communes ayant un plan de désherbage, du matériel alternatif...	
	Qualité des milieux	Zones humides	9	Nb de sessions d'informations réalisées % de communes ayant réalisé un diagnostic environnemental	% de Territoire couvert par les inventaires
			10	nombre de panneaux posés Réalisation de l'inventaire Validation du programme d'actions	suivi de la faune et de la flore (évolution de la population) analyses d'eau Suivi des indicateurs du plan de gestion Rétention de polluants par des zones végétalisées Protection des espèces et des habitats
11			Nombre de zones humides tampon créées Superficie totale des zones humides réalisées Superficie totale de bassin versant interceptée par les zones humides tampons	Efficacité de rétention des matières en suspension par un état initial de la zone avant les périodes favorables au ruissellement (fin d'été) et un calcul du cubage des matériaux retenus par la zone en début d'été suivant Suivi de la biodiversité	
Cours d'eau		12	Nombre d'abreuvoirs réalisés	Stabilité des berges Rétention des polluants par les zones végétalisées Dynamique de la végétation riveraine	
		13	Nb de documents de communication publiés Nb de panneaux	Nb de personnes touchées	
		14	Nombre d'embâcles retirés	*	
		15	Nombre de frayères créées	Reproduction, soutien des populations Gestion des ouvrages par rapport aux espèces et aux habitats	
		16	Nombre d'ouvrages franchissables et degré de franchissabilité Linéaire de cours d'eau ouvert aux migrateurs	*	
		17	Nombre d'ouvrages effacés Linéaire d'écoulement libre reconquis	*	
		18	Linéaire planté	Stabilité des berges Rétention des polluants par les zones végétalisées Protection des espèces et des habitats Dynamique de la végétation riveraine *	
19	Linéaire de berges	Fuseau de divagation Stabilité des berges Rétention de polluants par des zones végétalisées Dynamique de la végétation riveraine Paysage Suivi scientifique par bureau d'études spécialisé pour l'Angélique des Estuaires.			
20	Linéaire renaturé	Style fluvial			

¹ Les indicateurs peuvent varier selon les maîtres d'ouvrage. Ils sont tous récapitulés par maître d'ouvrage dans la fiche action correspondante.

* Indicateurs de résultats classiques liés aux actions CRE, à savoir : Hydrologie, hydraulique, Déchets flottants, Habitats et espèces animales, Paysage, Habitats piscicoles et accessibilité pour les migrateurs, Débits solides, Gestion des ouvrages par rapport aux espèces et aux habitats, Conciliation des usages de loisirs

				Mobilité des alluvions *
		21	Suivi de l'évolution de la végétation des berges Bathymétrie	Analyses physico-chimiques IBGN Analyse de sédiments Pêches électriques – étude de la faune et de la flore
		22	Linéaire renaturé	Style fluvial Mobilité des alluvions *
		23	Linéaire entretenu Linéaire restauré Linéaire de peupliers supprimés	* Stabilité des berges Rétention de polluants par des zones végétalisées
		24	Nb d'herbiers traités Superficie d'herbiers traités	Taux de repousse sur les sites traités
		25	Nb d'herbiers traités Superficie d'herbiers traités	Taux de repousse sur les sites traités
		26	Nb de suivis	Résultats des suivis
		27	Travaux effectués	Analyses physico-chimiques, et hydrobiologiques Suivis faune-flore (avant/après travaux)
		28	Travaux effectués	Analyses physico-chimiques, et hydrobiologiques Suivis faune-flore (avant/après travaux)
		29	Nb de peupliers abattus	espèces plantées (essences, nombre)
		30	Nombre et surface de frayères inventoriées Nb et mesures de gestion envisagées	Suivi de la gestion hydraulique et suivi piscicole Evolution de la population piscicole
		31	Nb de pêches électriques et IBGN Nb et surface de frayères à truites repérées	Population de l'espèce repère
Quantité d'eau	Economies	32	Nombre de réservoirs mis en place ; réalisation de l'étanchéification Nb de cuves vendues Nombre de plaquette et de réunions d'information	Evaluation globale de la consommation d'eau sur la commune
	Inondations	33	Etude "communication" Réalisation d'une plaquette Réunions d'information : nb	Nombre de plaquettes éditées et diffusées
		34		Evolution de surfaces imperméabilisées Evolution de l'occupation des sols
		35		Quantité de mesures mises en œuvre sur les bassins tests
Concertation entre usages, valorisation de la voie d'eau, sensibilisation		36	Nombre de panneaux posés	Nombre de visites guidées et/ou animées en collaboration avec le milieu associatif et les écoles Nombre de dépliants retirés à l'office de Tourisme
		37	Réalisation des travaux Communication/sensibilisation riverains et public	Evaluation globale des travaux de restauration de la coulée verte dans son rôle de régulateur des flux hydrologiques et d'épuration des eaux Bilan des nouvelles pratiques des riverains et de l'intérêt du public sur l'ouverture du site
		38	Nb de participants aux journées de sensibilisation Participation à des manifestations Mise en place de panneaux sur le terrain Réalisation d'une exposition sur les PPC : nb de visiteurs/nb de jours d'exposition	Nb de jardiniers qui modifient leurs pratiques en matière de jardinage Nb de personnes touchées par ces actions de communication
		39	Nb de participants Nb de plaquettes distribuées	
		40	Nombre de partenariats établis	Nb de documents édités
		41	Nb de plaquettes distribuées Nb de personnes aux sessions d'information Réalisation des panneaux	Suivi de fréquentation de la continuité piétonne Enquête de satisfaction des usagers vis-à-vis des aménagements réalisés et de l'entretien courant du cours d'eau
		42	Nb d'animations réalisées Nb de classes et nb d'établissements, nb de communes, Nb d'élèves sensibilisés	Evaluation de la satisfaction des enfants Nb de réalisation des enfants
Vie du SAGE		43	Publication du tableau de bord du SAGE et du CRBV annuellement Nb de réunions de CLE, du bureau, thématiques, par sous-BV	Nb d'actions mises en œuvre (totalement ou en partie)/nb d'actions totales inscrites Bilan annuel des résultats (tableau de bord)
		44	Réalisation du diagnostic	BV prioritaires – bilan du SAGE Résultats des suivis de qualité

Tableau 23 : Indicateurs d'actions et de résultats utilisés

Action	Maître d'ouvrage
1	Communauté d'Agglomération du Choletais
2	Communauté d'Agglomération du Choletais
3	Communauté d'Agglomération du Choletais
4	Communauté d'Agglomération du Choletais
5	FRCIVAM Pays de la Loire
6	Coordination AgroBiologique des Pays de la Loire
7	FRCIVAM Pays de la Loire
8	Nantes Métropole, Les Epesses, St Mars la Réorthe, St Paul en Pareds (Communauté de communes du Pays des Herbiers) Communauté de Communes du Pays de Pouzauges Montaigu Vallet Cholet Vertou
9	IIBSN, Communes ou communautés de communes
10	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Sanguèze, Mairie de Vertou et Communauté d'Agglomération du Choletais
11	Syndicat des Maines vendéennes
12	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat des Maines Vendéennes, Syndicat de la Sanguèze, Communauté d'Agglomération du Choletais
13	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat des Maines Vendéennes, Syndicat de la Sanguèze, IIBSN
14	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Sanguèze, Syndicat de la Moine, Syndicat des Maines Vendéennes
15	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat de la Sanguèze, Syndicat des Maines vendéennes
16	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat de la Sanguèze, Syndicat des Maines vendéennes
17	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat de la Sanguèze, Syndicat des Maines vendéennes
18	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat de la Sanguèze, Syndicat des Maines Vendéennes
19	Syndicat SEVRAVAL
20	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Sanguèze, Syndicat de la Moine, Syndicat des Maines Vendéennes
21	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine (SIAM)
22	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine (SIAM)
23	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat des Maines Vendéennes, Communauté d'Agglomération du Choletais
24	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat des Maines Vendéennes
25	Syndicat SEVRAVAL, Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, Syndicat de la Moine, Syndicat de la Sanguèze, Syndicat des Maines Vendéenne
26	IIBSN, Syndicat de la Sanguèze
27	Nantes Métropole
28	Nantes Métropole
29	Mairie de Vertou
30	IIBSN
31	IIBSN
32	Mairies de Vertou, de Montaigu, de Roussay
33	Communauté d'Agglomération du Choletais Vendée Eau
34	IIBSN
35	IIBSN
36	Commune de Vertou, commune de Montaigu, Communauté de communes Moine et Sèvre
37	Commune de Vallet
38	IIBSN, Communauté d'Agglomération du Choletais
39	Communauté d'Agglomération du Choletais
40	IIBSN
41	Nantes Métropole
42	IIBSN
43	IIBSN
44	IIBSN, Communauté d'Agglomération du Choletais

Tableau 24 : Maîtres d'ouvrage de chaque action

Remarque : Un annuaire des maîtres d'ouvrage se trouve en annexe 1.